

Cahier des charges

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation de Danse Sportive

Discipline :
Danse sportive

Niveau :
Arbitres nationaux et internationaux de Danses Sportives

Organisme délégataire :
Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive

Version 2.0



Table des matières du cahier de charges de la Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive 2.1.

1. Données administratives du Cahier des Charges	5
1.1. Informations concernant l'opérateur de formation	5
1.2. Introduction générale de la formation	5
1.3. Homologation et certification	6
2. Référentiel « Fonctions et Compétences »	
Description des fonctions exercées et compétences requises	7
2.1 Vocation éthique	7
2.1.1 Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive	8
2.1.1.1 Prérequis de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive	8
2.1.1.2 Profil de fonction de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive	9
2.1.1.3 Evènement cible de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive	9
2.1.1.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse Sportive	9
2.1.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive	9
2.1.2 Arbitre Technique B (JUGE NATIONAL)	9
2.1.2.1 Prérequis de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive	9
2.1.2.2 Profil de fonction de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive	10
2.1.2.3 Public cible de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive	10
2.1.2.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive	10
2.1.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive	10
2.1.3 Arbitre Chairperson (NATIONAL)	10
2.1.3.1 Prérequis de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive	11
2.1.3.2 Profil de fonction de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive	11
2.1.3.3 Public cible de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive	11
2.1.3.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive	12
2.1.3.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive	12
2.1.4 Arbitre Technique A (JUGE INTERNATIONAL)	12
2.1.4.1 Prérequis de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive	12
2.1.4.2 Profil de fonction de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive	13
2.1.4.3 Public cible de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive	13
2.1.4.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive	13
2.1.4.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive	13
2.1.5 Arbitre Chairperson (INTERNATIONAL)	13
2.1.5.1 Prérequis de l'Arbitre CHAIRPERSON International en danse sportive	14
2.1.5.2 Profil de fonction de l'Arbitre CHAIRPERSON International en danse sportive	14
2.1.5.3 Public cible de l'Arbitre CHAIRPERSON International en danse sportive	14
2.1.5.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre CHAIRPERSON International en danse sportive	14
2.1.5.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre CHAIRPERSON International en danse sportive	14
3. Description des modalités préalables à l'organisation de la formation	16
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation	16
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	16
3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification	16
3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation	16
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	17
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)	17
3.6.1 Remboursement éventuel de l'inscription	18
3.7 Droit de rétractation	18
3.8 Protection des données personnelles	19
3.9 Modalités diverses	19
3.10 Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet MS Initiateur en Danse	21

4. Référentiel « formation » : Description du programme et du contenu des cours spécifiques	22
4.1 Compétences terminales à maîtriser, place de la thématique dans le cursus du niveau de formation	24
COURS GÉNÉRAUX	24
Module CG 1. Ethique de l'arbitre.	25
Module CG 2. L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu	28
Module CG 3. La Protection et la Responsabilité Pénale de l'Arbitre	29
Module CG 4. Le Statut légal et Fiscal de l'Arbitre	31
COURS SPÉCIFIQUES POUR TOUS LES ARBITRES DE DANSE	33
Module CS 1. Code of Ethic de la FWBDS et de la WDSF	34
Module CS 2. Adjudicator's Code of Conduct de la WDSF	37
SPÉCIALISATION ARBITRE SCRUTATEUR (SAS)	40
Module AS 1 ? Analyse du scrutateur dans le cadre de la performance	41
SPÉCIALISATION ARBITRE TECHNIQUE B (National) – (SATB)	44
Module ATB 1. Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines (MSIn)	45
Module ATB 2. Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines (MSIn)	49
Module ATB 3. Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines (MSEd)	52
Module ATB 4. Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines (MSEd)	56
Module ATB 5. Analyse Technique de la Danse Standard et Latine de niveau national	59
Module ATB 6. AJS, les critères d'évaluation 0-8	62
SPÉCIALISATION ARBITRE CHAIRPERSON (National)	65
Module SAC 1. Analyse des Règlements de la FBDS	66
SPÉCIALISATION ARBITRE TECHNIQUE A (International)	69
Module ATA 1. Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines (MSC)	70
Module ATA 2. Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines (MSC)	73
Module ATA 3. Analyse Technique de la Danse Standard et Latine de niveau international	76
Module ATA 4. AJS, les critères d'évaluation 6-10	78
SPÉCIALISATION ARBITRE CHAIRPERSON (International)	82
Module SACI 1. Analyse des Règlements de la WDSF	83
4.2 Tableau synthèse « charge théorique de travail » des formations d'Arbitres en Danses Sportives	86
4.3 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus	
Des Arbitres en Danses Sportives	89
4.4 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation des Arbitres en Danses Sportives	91
4.5 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation des Arbitres de Danse Sportive	94
5. REFERENTIEL FORMATION :DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES (à décliner pour chaque niveau de qualification).	96
6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	97
6.1. Délai d'organisation des évaluations	97
6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	97
6.2.1 Présences au cours	97
6.2.2 Modalités fixant la réussite d'un candidat	97
6.2.2.1 Forme, type et durée des évaluations des connaissances	97
6.2.2.2 Réglementation des évaluations	98
6.3. Publicité des accès aux évaluations	99
6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	99
6.5. Nombre de sessions d'évaluation	99
6.6. Constitution du Jury d'évaluation	100
6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)	100
6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	100
6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats	101
6.11. Recours et procédures	101
7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Etranger).	102
7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire	102

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	102
7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF	103
7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF	103
7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	106
7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE	106
7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE	106
7.4 Entretien de VAFE	109
7.5 Frais de procédure pour une VAFE	109
7.6 Procédures administratives VAFE	109
7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?	109
7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?	109
7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?	109
7.7 Analyse concernant la demande de VAFE	110
7.8 Décisions concernant la demande de VAFE	110
7.9 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"	111
8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	112

1. Données administratives du Cahier des Charges

1.1. Informations concernant l'opérateur de formation

Opérateur de formation :

FWBDS - Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive
Adresse : FWBDS Avenue du Bouchout, 9, 1020 Bruxelles
Téléphone : +32 472 697 540
Courriel : office@fwbds.be
Site : www.fwbds.be

Personne de contact chargée de la formation des cadres :

Michaël Calloens
Adresse : Dorpsstraat 12, 1731 Relegem
Téléphone : +32 475 485 910
Courriel : formation@fwbds.be

1.2. Introduction générale de la formation

La réforme mise en place dans le décret consolidé du 3 mai 2019 vise à obtenir une meilleure reconnaissance et crédibilité du métier d'arbitre au sein du Sport francophone à travers la formation fédérale.

Type de formation :

Arbitre.

Différentes spécialisations seront proposées par l'organe de formation en fonction des besoins propres à la discipline sportive concernée et à la Fédération Sportive.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations d'arbitres en Danse Sportive, ce compris les street dances, les danses standards et latines et les danses afro céribéennes pour les années 2020 et après.

Certains modules de la formation font partie de la formation spécifiques de Moniteur Initiateur, Educateur ou Entraîneur. L'obtention de la certification de Moniteur sportif peut engendrer par conséquent des dispenses de cours.

La formation est composée d'une base générale valable pour tous les sport

Concrètement, la formation est composée en trois parties:

1. Un ensemble de modules de base, valables pour les arbitres prestant dans toutes les disciplines sportives.
2. Un ensemble de modules valables pour toutes les spécialisations arbitrales de la Danse Sportive
3. Des modules correspondant à la spécialisation arbitrale choisie.

Le candidat a la possibilité de s'inscrire à la spécialisation arbitrale de son choix. C'est ce dernier qui déterminera l'ensemble des cours à suivre et réussir afin d'obtenir ce brevet. Le candidat devra réussir les examens théoriques et pratiquer un stage (2 compétitions en tant qu'observateur).

Le contenu de la formation arbitrale en danse est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris selon 2 disciplines (Standards & Latines, Street Dances). Chacune de ces disciplines étant subdivisée en spécialisations possibles :

Spécialisation Danses Standards et Latines :

- 1- Arbitre Scrutateur
- 2- Arbitre Technique B – National- (Juge)
- 3- Chairperson (National)
- 3- Arbitre Technique A – International – (Juge)
- 4- Chairperson (International)

Quelle que soit la spécialisation choisie, les candidats arbitres devront suivre :

- Un module de base valable pour toutes les disciplines sportives.
- Un module de base valable pour toutes les spécialisations de danse.

La formation sera sanctionnée, *in fine*, par le brevet de la FWBDS. Ce brevet est reconnu à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Danse Sportive et permettra à l'arbitre d'obtenir une licence d'arbitre au niveau de la FBDS.

La pratique et l'expérience sont placées au centre de la formation et de la manière la plus concrète possible.

1.3. Homologation et certification

Les brevets d'arbitre sont homologués /certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ensemble de la réussite des cours d'une spécialisation choisie octroie au candidat le brevet d'arbitre dans la spécialisation ad hoc.

Les modules de la formation d'arbitre figurant dans le cursus de Moniteur doivent avoir été réussis avec 60% pour obtenir un diplôme de plein droit.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par la FWBDS par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- ***Les cours généraux de l'arbitre et du sport***
- ***Les cours généraux de l'arbitre et de la danse***
- ***Les modules spécifiques de la spécialisation arbitrale choisie***

ATTENTION : L'ARBITRE POUR ETRE VALIDÉ DOIT AVOIR SON BREVET DE PREMIERS SOINS À JOUR

2. Référentiel « Fonctions et Compétences »

Description des fonctions exercées et compétences requises

Ce chapitre précise quels sont les champs de compétences ainsi que les conditions d'accès à la formation d'arbitre de danse.

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation tend à répondre aux exigences du terrain en matière des profils des arbitres dans leur spécialité propre. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1 Vocation éthique

La formation des arbitres spécialisés en danse fait référence aux règles tant éthiques que sportives que l'arbitre se doit de respecter. En effet, arbitrer c'est non seulement appliquer rigoureusement des règlements prédéfinis mais c'est également défendre des valeurs ainsi qu'une éthique non négociable de la pratique sportive et de la performance. Cette éthique doit ruisseler et impacter positivement tous les acteurs de la discipline sportive.

La formation d'un arbitre de danse se subdivise en deux disciplines possibles : les danses standards et latines ou les Street Dances.

Les arbitres des danses standards et latines se subdivisent en 4 catégories d'arbitres.
recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

ARBITRE SCRULATEUR:	Analyser les résultats et évaluations produits par les arbitres techniques. Il est l'interface entre l'évaluation, l'application des règlements en matière d'évaluation et la gestion de la compétition faite par le Chairperson
----------------------------	---

ARBITRE TECHNIQUE B (Juge National):	Evaluer la performance des athlètes selon des critères objectifs établis (Niveau faible à Niveau moyen voire Bon niveau de performance). Juge une performance au niveau national.
---	--

ARBITRE CHAIRPERSON (National):	Gérer l'intégralité du déroulement de la compétition. Veille à l'application des règles de compétition nationale tant par les officiels (scruteurs, juge, voire même l'organisateur). Veille également au bon déroulement de la compétition
--	--

ARBITRE TECHNIQUE A (Juge International) :	Evaluer la performance des athlètes selon des critères objectifs établis plus précis (Haut niveau à excellent niveau de performance)
---	---

ARBITRE CHAIRPERSON (International):	Gérer l'intégralité du déroulement de la compétition. Veille à l'application des règles de compétition internationales tant par les officiels (scruteurs, juge, voire même l'organisateur). Veille également au bon déroulement de la compétition
---	--

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de pré-requis : compétences préalables à la formation ;
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini;
- du rôle de l'arbitre : quel est son rôle précis lors de la compétition ;

- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer l'ensemble du paysage arbitral du monde de la danse, les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) sont subdivisés en 6 thématiques. Deux de ces thématiques sont transversales tandis que les 3 autres relèvent d'une spécialisation arbitrale:

- Module général du monde arbitral du sport francophone
- Module général du monde arbitral de la danse
- Module spécifique de l'arbitre scrutateur
- Module spécifique de l'arbitre technique B (juge national)
- Module spécifique de l'arbitre chairperson (national)
- Module spécifique de l'arbitre technique A (juge international)
- Module spécifique de l'arbitre chairperson (international)

2.1.1 Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive

➤ **Compétences :**

- Récolter les résultats lors de compétitions de danse sportive
- Calculer les résultats transmis par les juges lors d'une compétition de danse sportive;
- Veiller au bon fonctionnement de l'ensemble du matériel informatique
- Préparer l'ensemble des outils nécessaires à la bonne évaluation de la performance sportive ;

➤ **Ressources :**

- Observer, analyser et donner des feedbacks ;
- Evaluer ;
- Analyser ;
- Organiser ;
- Communiquer positivement ;
- Utiliser la démonstration pour expliquer ;
- Maîtriser les rassemblements ;
- Agir avec équité ;
- Faire preuve d'enthousiasme ;
- Appliquer les connaissances technico-tactiques ;

2.1.1.1 Prérequis l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive

- Être âgé de minimum 16 ans au premier jour de la formation ;
- Avoir une expérience de terrain de la danse sportive, qui peut avoir revêtu plusieurs formes :
 - La pratique de la danse sportive au niveau compétitif pendant minimum une année au sein de la FBDS (Fédération Belge de Danse Sportive) ou de deux années minimum au sein d'un autre circuit de compétition reconnu.
 - La pratique de l'une des disciplines de danse sportive au niveau récréatif pendant minimum un an au sein d'un club de danse au sein d'un club de danse reconnu par la FWBDS. (une liste des centres reconnus sera dressée annuellement par la FWBDS sur son site).
 - Avoir un brevet de professeur de danse au sein d'une organisation non reconnue par la FWBDS.
 - Avoir un brevet ADEPS de Moniteur Sportif de Danse.

Toute situation se situant hors de ce cadre sera débattue en Commission du Département Formation de la FWBDS.

2.1.1.2 Profil de fonction de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive

- Analyser de manière précise et rigoureuse des données.
- Appliquer rigoureusement les règles du scrutateur
- Focaliser son action sur la volonté de permettre à une compétition de se dérouler conformément aux prescrits en toute fluidité.
- Maîtriser efficacement l'outil informatique.
- S'adapter rapidement aux différentes situations rencontrées lors d'une compétition.
- S'intégrer dans une équipe d'arbitrage sportif.

2.1.1.3 Evénement cible de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive

- Toutes les compétitions nationales et régionales appliquant les règles prescrites par la FWBDS et la FBDS.

2.1.1.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive

- Compétitions reconnues par la FWBDS;
- Compétitions reconnues par la FBDS ;
- Compétitions reconnues par DSV

2.1.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre SCRUTATEUR en danse sportive

- Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à une compétition, avec un degré de responsabilité variable à l'exécution des tâches en fonction de l'urgence rencontrée.
- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité important aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'une compétition sportive dans lesquelles un nombre important de facteurs peuvent varier.

2.1.2 Arbitre Technique B (JUGE NATIONAL)

➤ **Compétences :**

- Evaluer des athlètes durant leur performance de niveau national ou régional selon des critères objectifs et justifiables.
- Appliquer strictement un système d'évaluation de la performance allant de 0 à 8 selon le système AJS et le système de Skating traditionnel
- Se comporter en toute neutralité et objectivité dans le cadre d'une évaluation
- Respecter le Code of Conduct des Juges de la FBDS et de la WDSF en toute intégrité
- Lutter activement contre toute forme d'interférence dans un jugement de performance.

➤ **Ressources :**

- Observer, analyser et donner des feedbacks ;
- Evaluer ;
- Analyser ;
- Communiquer positivement ;
- Utiliser la démonstration pour expliquer ;
- Maîtriser les paramètres techniques ;
- Agir avec équité ;
- Faire preuve d'abnégation et d'intégrité ;
- Appliquer les connaissances techniques ;

2.1.2.1 Prérequis de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive

- Être âgé de minimum 16 ans au premier jour de la formation ;

- Avoir une expérience de terrain de la danse sportive, qui peut avoir revêtu plusieurs formes :
 - La pratique de la danse sportive au niveau compétitif pendant minimum une année au sein de la FBDS (Fédération Belge de Danse Sportive) ou de deux années minimum au sein d'un autre circuit de compétition reconnu.
 - La pratique de l'une des disciplines de danse sportive au niveau récréatif pendant minimum trois années consécutives au sein d'un club de danse ou deux années consécutives au sein d'un club de danse reconnu par la FWBDS. (une liste des centres reconnus sera dressée annuellement par la FWBDS sur son site).
 - Avoir un brevet de professeur de danse au sein d'une organisation non reconnue par la FWBDS.
 - Avoir un brevet ADEPS de Moniteur Sportif de Danse.

Toute situation se situant hors de ce cadre sera débattue en Commission du Département Formation de la FWBDS.

2.1.2.2 Profil de fonction de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive

- Analyser de manière précise et rigoureuse une performance.
- Appliquer rigoureusement le système de jugement AJS (Absolute Judging System)
- Focaliser son attention sur des paramètres clairement identifiés.
- Scinder son Analyse en fonction de l'angle d'analyse demandé.
- Maîtriser efficacement l'outil informatique nécessaire à l'évaluation.
- S'adapter rapidement aux différentes situations rencontrées lors d'une compétition.
- Obtempérer efficacement aux demandes du Chairperson.
- S'intégrer dans une équipe d'arbitrage sportif.

2.1.2.3 Evénement cible de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive

- Toutes les compétitions nationales et régionales appliquant les règles prescrites par la FWBDS et la FBDS.

2.1.2.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive

- Compétitions reconnues par la FWBDS;
- Compétitions reconnues par la FBDS ;
- Compétitions reconnues par DSV

2.1.2.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre TECHNIQUE B en danse sportive

- Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à une compétition, avec un degré de responsabilité variable à l'exécution des tâches en fonction de l'urgence rencontrée.
- Agir avec un degré d'autonomie limité dans l'action mais large dans l'évaluation –pour peu que l'objectivation possible selon les critères fixés dans les livres techniques de la WDSF-.

2.1.3 Arbitre Chairperson (National)

➤ Compétences :

- Evaluer efficacement le niveau d'une compétition nationale ou régionale.
- Appliquer strictement un ensemble de règlements issus de la FWBDS, FBDS ou WDSF.
- Se comporter en toute neutralité et objectivité dans le cadre d'une gestion de compétition.
- Respecter le Code of Conduct des Juges de la FBDS et de la WDSF en toute intégrité.
- Veiller à l'application stricte du Code of Conduct des juges de la FBDS et de la WDSF
- Lutter activement contre toute forme d'interférence dans la neutralité et l'objectivité du travail des différents officiels de la compétition.

- Rappeler à l'ordre immédiatement tout officiel ne respectant pas les règles.
- Signaler le cas échéant tout comportement problématique.
- Veiller à l'application du Règlement Sportif par les athlètes et les organisateurs.

➤ **Ressources :**

- Observer, analyser et donner des feedbacks ;
- Evaluer ;
- Analyser ;
- Communiquer positivement ;
- Utiliser la démonstration pour expliquer ;
- Maîtriser les paramètres techniques ;
- Maîtriser l'intégralité des Règlements.
- Agir avec équité ;
- Faire preuve d'abnégation et d'intégrité ;
- Appliquer les connaissances techniques et textuelles ;

2.1.3.1 Prérequis de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive

- Être âgé de minimum 16 ans au premier jour de la formation ;
- Avoir un brevet d'arbitre Technique B
- Avoir un brevet d'arbitre Scrutateur
- Avoir une expérience de terrain de la danse sportive, qui peut avoir revêtu plusieurs formes :
 - La pratique de la danse sportive au niveau compétitif pendant minimum une année au sein de la FBDS (Fédération Belge de Danse Sportive) ou de deux années minimum au sein d'un autre circuit de compétition reconnu.
 - La pratique de l'une des disciplines de danse sportive au niveau récréatif pendant minimum trois années consécutives au sein d'un club de danse ou deux années consécutives au sein d'un club de danse reconnu par la FWBDS. (une liste des centres reconnus sera dressée annuellement par la FWBDS sur son site).
 - Avoir un brevet de professeur de danse au sein d'une organisation non reconnue par la FWBDS.
 - Avoir un brevet ADEPS de Moniteur Sportif de Danse.

Toute situation se situant hors de ce cadre sera débattue en Commission du Département Formation de la FWBDS.

2.1.3.2 Profil de fonction de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive

- Analyser de manière précise et rigoureuse des données.
- Appliquer rigoureusement les règles sportives.
- Veiller à l'application des différents règlements.
- Donner les directives nécessaires au bon fonctionnement de la compétition
- Focaliser son action sur la volonté de permettre à une compétition de se dérouler conformément aux prescrits en toute fluidité.
- Maîtriser efficacement l'outil informatique.
- S'adapter rapidement aux différentes situations rencontrées lors d'une compétition.
- S'intégrer dans une équipe d'arbitrage sportif.
- Diriger une équipe arbitrale avec diplomatie, efficacité et intégrité

2.1.3.3 Événement cible de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive

- Toutes les compétitions nationales et régionales et internationales appliquant les règles prescrites par la FWBDS et la FBDS et la WDSF.

2.1.3.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive

- Compétitions reconnues par la FWBDS;
- Compétitions reconnues par la FBDS ;
- Compétitions reconnues par DSV ;

2.1.3.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre CHAIRPERSON National en danse sportive

- Agir en toute autonomie dans le cadre des règlements et prescrits relatifs à la compétition.
- Agir en bon père de famille dans le cadre de la garantie d'intégrité et de qualité de la compétition dont il a la charge.
- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité important aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'une compétition sportive dans lesquelles un nombre important de facteurs peuvent varier.

2.1.4. Arbitre Technique A (JUGE INTERNATIONAL)

➤ **Compétences :**

- Evaluer des athlètes durant leur performance de niveau international selon des critères objectifs et justifiables.
- Appliquer strictement un système d'évaluation de la performance allant de 6 à 10 selon le système AJS et le système de Skating traditionnel
- Se comporter en toute neutralité et objectivité dans le cadre d'une évaluation
- Respecter le Code of Conduct des Juges de la FBDS et de la WDSF en toute intégrité
- Lutter activement contre toute forme d'interférence dans un jugement de performance.

➤ **Ressources :**

- Observer, analyser et donner des feedbacks ;
- Evaluer ;
- Analyser ;
- Communiquer positivement ;
- Utiliser la démonstration pour expliquer ;
- Maîtriser les paramètres techniques ;
- Agir avec équité ;
- Faire preuve d'abnégation et d'intégrité ;
- Appliquer les connaissances techniques ;

2.1.4.1 Prérequis de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive

- Être âgé de minimum 16 ans au premier jour de la formation ;
- Avoir le brevet d'arbitre technique B.
- Avoir une expérience de terrain de la danse sportive, qui peut avoir revêtu plusieurs formes :
 - La pratique de la danse sportive au niveau compétitif pendant minimum une année au sein de la FBDS (Fédération Belge de Danse Sportive) ou de deux années minimum au sein d'un autre circuit de compétition reconnu.
 - La pratique de l'une des disciplines de danse sportive au niveau récréatif pendant minimum trois années consécutives au sein d'un club de danse ou deux années consécutives au sein d'un club de danse reconnu par la FWBDS. (une liste des centres reconnus sera dressée annuellement par la FWBDS sur son site).
 - Avoir un brevet de professeur de danse au sein d'une organisation non reconnue par la FWBDS.
 - Avoir un brevet ADEPS de Moniteur Sportif de Danse.

Toute situation se situant hors de ce cadre sera débattue en Commission du Département Formation de la FWBDS.

2.1.4.2 Profil de fonction de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive

- Analyser de manière précise et rigoureuse des données.
- Appliquer rigoureusement les règles du scrutateur
- Focaliser son action sur la volonté de permettre à une compétition de se dérouler conformément aux prescrits en toute fluidité.
- Maîtriser efficacement l'outil informatique.
- S'adapter rapidement aux différentes situations rencontrées lors d'une compétition.
- S'intégrer dans une équipe d'arbitrage sportif.

2.1.4.3 Evenement cible de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive

- Toutes les compétitions nationales et internationale appliquant les règles prescrites par la WDSF ou par l'une de ses fédérations membres.

2.1.4.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive

- Compétitions reconnues par la FBDS.
- Compétitions reconnues par une fédération membre de la WDSF

2.1.4.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre TECHNIQUE A en danse sportive

- Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à une compétition, avec un degré de responsabilité variable à l'exécution des tâches en fonction de l'urgence rencontrée.
- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité important aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'une compétition sportive dans lesquelles un nombre important de facteurs peuvent varier.

2.1.5 Arbitre CHAIRPERSON (international)

➤ Compétences :

- Evaluer efficacement le niveau d'une compétition nationale, régionale ou internationale.
- Appliquer strictement un ensemble de règlements issus de la FWBDS, FBDS ou WDSF.
- Se comporter en toute neutralité et objectivité dans le cadre d'une gestion de compétition.
- Respecter le Code of Conduct des Juges de la FBDS et de la WDSF en toute intégrité.
- Veiller à l'application stricte du Code of Conduct des juges de la FBDS et de la WDSF
- Lutter activement contre toute forme d'interférence dans la neutralité et l'objectivité du travail des différents officiels de la compétition.
- Rappeler à l'ordre immédiatement tout officiel ne respectant pas les règles.
- Signaler le cas échéant tout comportement problématique.
- Veiller à l'application du Règlement Sportif par les athlètes et les organisateurs.

➤ Ressources :

- Observer, analyser et donner des feedbacks ;
- Evaluer ;
- Analyser ;
- Communiquer positivement ;
- Utiliser la démonstration pour expliquer ;
- Maîtriser les paramètres techniques ;
- Maîtriser l'intégralité des Règlements.

- Agir avec équité ;
- Faire preuve d'abnégation et d'intégrité ;
- Appliquer les connaissances techniques et textuelles ;

2.1.5.1 Prérequis de l'Arbitre CHAIRPERSON en danse sportive

- Être âgé de minimum 16 ans au premier jour de la formation ;
- Avoir un brevet d'arbitre Technique A
- Avoir un brevet d'arbitre Scrutateur
- Avoir une expérience de terrain de la danse sportive, qui peut avoir revêtu plusieurs formes :
 - La pratique de la danse sportive au niveau compétitif pendant minimum une année au sein de la FBDS (Fédération Belge de Danse Sportive) ou de deux années minimum au sein d'un autre circuit de compétition reconnu.
 - La pratique de l'une des disciplines de danse sportive au niveau récréatif pendant minimum trois années consécutives au sein d'un club de danse ou deux années consécutives au sein d'un club de danse reconnu par la FWBDS. (une liste des centres reconnus sera dressée annuellement par la FWBDS sur son site).
 - Avoir un brevet de professeur de danse au sein d'une organisation non reconnue par la FWBDS.
 - Avoir un brevet ADEPS de Moniteur Sportif de Danse.

Toute situation se situant hors de ce cadre sera débattue en Commission du Département Formation de la FWBDS.

2.1.5.2 Profil de fonction de l'Arbitre CHAIRPERSON en danse sportive

- Analyser de manière précise et rigoureuse des données.
- Appliquer rigoureusement les règles sportives.
- Veiller à l'application des différents règlements.
- Donner les directives nécessaires au bon fonctionnement de la compétition
- Focaliser son action sur la volonté de permettre à une compétition de se dérouler conformément aux prescrits en toute fluidité.
- Maîtriser efficacement l'outil informatique.
- S'adapter rapidement aux différentes situations rencontrées lors d'une compétition.
- S'intégrer dans une équipe d'arbitrage sportif.
- Diriger une équipe arbitrale avec diplomatie, efficacité et intégrité

2.1.5.3 Événement cible de l'Arbitre CHAIRPERSON en danse sportive

- Toutes les compétitions nationales et régionales et internationales appliquant les règles prescrites par la FWBDS et la FBDS et la WDSF.

2.1.5.4 Cadre d'intervention de l'Arbitre CHAIRPERSON en danse sportive

- Compétitions reconnues par la FWBDS;
- Compétitions reconnues par la FBDS ;
- Compétitions reconnues par DSV ;
- Compétitions reconnues par une fédération membres de la WDSF

2.1.5.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Arbitre CHAIRPERSON en danse sportive

- Agir en toute autonomie dans le cadre des règlements et prescrits relatifs à la compétition.
- Agir en bon père de famille dans le cadre de la garantie d'intégrité et de qualité de la compétition dont il a la charge.

- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité important aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'une compétition sportive dans lesquelles un nombre important de facteurs peuvent varier.

3. Description des modalités préalables à l'organisation de la formation

Ce chapitre donne des informations relatives aux **modalités d'organisation** et aux **les conditions d'accès** à la formation.

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation :

Processus global d'apprentissage				Consolidation
Cours généraux propres pour toutes les disciplines sportives	Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu			Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Cours généraux propres à toutes les spécialisations arbitrales	Formation théorique et pratique (en fonction d'une spécialisation choisie)	Stages didactiques	

- Un nombre minimum de 5 candidats est exigé pour l'ouverture officielle d'une session de formation (à défaut, une dérogation sera demandée au Département Formation de la FWBDS) ;
- Le nombre maximum de candidats est de 20 par session de formation, ou pour un éventuel dédoublement de session ;
- L'organisation d'une session de formation sera annoncée via le site internet www.fwbds.be et personnellement aux candidats connus ;
- Afin d'être assurés, les candidats doivent être membres affiliés à la FWBDS.
- Afin d'être assurés, les chargés de cours doivent être membres affiliés à la FWBDS ou à tout autre organe reconnu par la FWB ;
- Les éventuels intervenants doivent être assurés par ailleurs (i.e. dans l'asbl ou la fédération sportive qu'ils représentent).

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Un candidat souhaitant accéder à la formation doit avoir atteint l'âge minimum de 16 ans au début de la formation, pour les assurances;
- L'inscription à la formation est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et au paiement des droits d'inscriptions à la formation ;
- Vérification des éventuelles dispenses partielles ou totales de cours à la suite d'une décision du Département Formation (à la suite de l'obtention de brevets de Moniteurs Spotifs de l'ADEPS)

3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification

L'entièreté du parcours de formation de l'arbitre (stages compris) doit se faire en 3 ans maximum à compter du premier jour de la formation.

Le Chapitre 4 détaille la charge théorique de travail relatif à la formation.

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation.

- Une expérience de terrain de la discipline de danse dans laquelle le candidat s'inscrit est requise, elle peut avoir revêtu plusieurs formes :
 - La pratique de la danse sportive au niveau compétitif pendant minimum une année au sein de la FBDS (Fédération Belge de Danse Sportive) ou de deux années minimum au sein d'un autre

circuit de compétition reconnu.

- La pratique de l'une des disciplines de danse sportive au niveau récréatif pendant minimum trois années consécutives au sein d'un club de danse ou deux années consécutives au sein d'un club de danse reconnu par la FWBDS dont les cours sont dispensés par un moniteur breveté ADEPS pour la discipline concernée. (une liste des centres reconnus sera dressée annuellement par la FWBDS sur son site).
 - Avoir un brevet de professeur de danse au sein d'une organisation non reconnue par la FWBDS.
Pouvoir attester d'une expérience approfondie et attestée dans l'une des disciplines enseignée durant la formation. .
- Pour les spécialisation d'Arbitre Technique B, Chairperson National, Arbitre Technique A, Chairperson International, un test probatoire ou préliminaire à l'inscription à la formation est organisé si le candidat ne peut attester d'une expérience de terrain suffisante.

La date de passation du test sera transmise au candidat par mail dans le courant du mois précédent le début de la formation.

Il est à noter qu'en cas d'échec à l'épreuve, des commentaires seront immédiatement donnés par le jury en vue d'améliorer la performance afin que le candidat puisse repasser l'examen dans la quinzaine de jours qui suivent.

Exemple :

Danses standards et latines :	
<u>Contenu de l'examen :</u>	Pouvoir danser un tour de piste complet dans chacune des 10 danses
<u>Compétences attendues :</u>	<ul style="list-style-type: none">- maintien- rythme- Travail de pieds correct

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Retourner le certificat médical d'aptitude sportive à la pratique de la danse sportive téléchargeable sur le site Internet, dûment complété par un médecin ;
- Fournir un Certificat de Bonne Vie et Mœurs Modèle II vierge.
- Faire la preuve d'une expérience de pratiquant :
 - de la danse au niveau compétitif pendant minimum une année consécutive au sein de la FBDS (Fédération Belge de Danse Sportive) ou de deux années minimum au sein d'un circuit de compétition reconnu.
 - de la danse niveau récréatif pendant minimum trois années consécutives au sein d'un club de danse ou deux années consécutives au sein d'un club de danse reconnu par la FWBDS. (Une liste des centres reconnus sera dressée annuellement par la FWBDS sur son site).
 - de pratiquant expérimenté d'une discipline de danse – moyennant attestations-
- Fournir la fiche d'inscription ad hoc dûment complétée ;
- Être obligatoirement affilié à la FWBDS et en ordre de cotisation ;
- Fournir une copie de la carte d'identité permettant la vérification de l'âge annoncé ;
- Fournir la preuve d'acquiescement des droits d'inscription et d'homologation reçue suite au paiement.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

Les dates et horaires des formations seront disponibles sur le site Internet www.fwbds.be, et personnellement

communiqués aux candidats qui se seront fait connaître. Les modalités d'inscription sont également renseignées de ces façons. Les inscriptions se feront en renvoyant les documents demandés au point 3.5 au responsable des formations de danse sportive à son adresse formation@fwbds.be, au plus tard 15 jours avant le début de la formation. L'envoi comprend donc :

- La fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée d'une copie de la carte d'identité;
- Un certificat médical;
- La preuve de la pratique régulière de la danse sportive telle que répertoriée au point 3.5;
- Le Certificat de Bonne Vie et Mœurs Modèle II.

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception. L'inscription définitive aux formations est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc. Le montant du droit d'inscription est à payer, dès réception de la facture (qui sera envoyée suite à la réception du dossier d'inscription), sur le compte de la FWBDS, accompagné d'une communication incluant les nom et prénom et l'adresse mail du candidat. Une fois le paiement réceptionné, une preuve de paiement lui sera renvoyée par mail, qu'il-elle devra présenter au premier jour de la formation.

Un mail préliminaire sera envoyé pour expliquer aux candidats les objectifs et les modalités de la formation.

² La présence aux cours est dite active si le candidat est éveillé et interagit lors des cours théoriques, et s'il prend part aux cours pratiques de façon normale. 80% de présence active permettent d'accéder aux évaluations finales.

³ La présence aux cours est dite passive si le candidat est blessé, malade ou de très mauvaise volonté lors des cours et ne prend donc pas part normalement aux différentes activités. Pour permettre à un candidat qui se blesserait ou tomberait malade durant la formation de la terminer tout de même, 90% de présence passive permettent d'accéder aux évaluations finales.

⁴ La présence aux cours est comptabilisée à la fin de chaque cours. La présence à tous les cours est obligatoire, et la pondération valable pour les résultats l'est également pour les présences (cfr. 4.4). Un retard ou une absence à une partie de cours auront un impact proportionnel (i.e. 20 minutes de retard sur un cours de 2h représentent une absence de 16,66%) sur la présence totale pour ce cours.

Sans ces conditions, le candidat ne pourra pas se présenter aux évaluations finales de la formation et sa formation ne pourra pas lui être remboursée.

Ces critères d'accès aux évaluations seront communiqués au candidat préalablement à la formation, lors de la séance préliminaire.

3.6.1 Remboursement éventuel de l'inscription

Une demande de remboursement peut être exceptionnellement invoquée au maximum 15 jours avant le début de la session de cours. Le remboursement n'inclut pas les 20 € de frais d'ouverture de dossier. La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'opérateur de formation. L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

Une demande de remboursement en cours de formation pour raisons médicales (Certificat Médical invalidant l'accès à l'examen) devra être introduite auprès de l'opérateur de formation dans les 15 jours du début du Certificat Médical. La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'opérateur de formation. L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

Chaque Module de Cours a un tarif qui s'élève à 5€/heure de cours. L'intégralité du paiement devant être effectué par module auxquels le candidat s'inscrit.

3.7 Droit de rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel-courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :
Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive, Département Formation,
Avenue du Bouchout 9, 1020 Bruxelles. 0032 472 69 75 40
Personne de contact : Mr. Michaël CALLOENS, du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00
E-mail : formation@fwbds.be

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations - ...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par le conseil d'administration de la fédération.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à la Fédération Nationale pour procéder à l'homologation d'un brevet national en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Certaines données peuvent être utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Règlement Général de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Mr. Marc Nettersheim, marc.nettersheim@fwbds.be

3.9 Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.

- Tout candidat Arbitre Scrutateur doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français et en anglais. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- Tout candidat Arbitre Technique B, Arbitre Chairperson National, Arbitre Technique A, Arbitre Chairperson International doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français et en anglais. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau C1⁴
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau C1⁵
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau C1⁶
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 10 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁷ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs que du personnel FWBDS.
- Détention et/ou consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations,....

¹Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁴ Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.

⁵ Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.

⁶ Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.

⁷ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
-

3.10 Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet d'arbitre en Danse

Chaque module peut être suivi indépendamment. L'intégralité de la réussite des modules –et ce sur une période de trois ans maximum- est nécessaire pour l'obtention du brevet d'arbitre dans la discipline concernée.

4. Référentiel « formation » : Description du programme et du contenu des cours spécifiques

Ce chapitre donne des informations relatives aux **programme et contenu** des cours, **les modalités de l'évaluation** et **les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants**.

Le programme et le contenu de formation seront revus après chaque session de formation organisée afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci, pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain.

Des évaluations seront menées par les responsables de la formation avec le(s) chargé(e)(s) de cours. Les candidat(e)(s) recevront, lors de leur dernier examen, un formulaire d'évaluation de la formation à remplir – voir en annexe –, qui prévoira un espace de suggestions et la possibilité de pointer certains éléments à améliorer. Les modifications seront ensuite discutées au sein de l'opérateur de formation.

Les modifications apportées deviendront effectives après l'aval du Département Formation

Canevas des cours généraux relatif à l'arbitrage général (Cours Généraux)⁸

COURS GENERAUX valables pour toutes les disciplines sportives

(8 hrs)

Module CG 1

(2 hr)

Ethique de l'Arbitre

Module CG 2

(2 hrs)

L'image de l'Arbitre sur le sportif et son milieu

Module CG 3

(2 hrs)

La Protection et responsabilité légale de l'Arbitre

Module CG 4

(2 hrs)

Le Statut Légal et Fiscal de l'Arbitre

Brevet de Premiers Soins par un organisme reconnu par l'ADEPS

⁸ En mesure transitoire et dans l'attente de sa mise en place, les modules généraux pourront être suivis après la formation en guise de mise à niveau selon les délais impartis par la FWBDS

Canevas des cours spécifiques de l'arbitre de danse de la FWBDS en standards et Latines

Cours Spécifique pour Tous les arbitres de Danse⁹ (3 hrs)

Module CS 1

(1 hr)

Code Ethique de la FWBDS et de la WDSF

Module CS 2

(2 hr)

Le Code of Conduct des juges de la WDSF

Spécialisation Arbitre Scrutateur - SAS (10 hrs)	Spécialisation Arbitre Technique B (National) - SATB (90 hrs)	Spécialisation Arbitre Chairperson (National) - SACN (110 hrs)	Spécialisation Arbitre Technique A (International) - SATA (170 hrs)	Spécialisation Arbitre Chairperson (International) - SACI (200 hrs)
Module AS 1 (10 hrs) Analyse de la performance du Scrutateur	Module ATB 1 (8 hrs) Didactique des Danses Standards et Latines (MSIn)	(Spécialisation) SATB (90 hrs) Spécialisation Arbitre Technique B (National)	(Spécialisation) SATB (90 hrs) Spécialisation Arbitre Technique B (National)	(Spécialisation) SACN (110 hrs) Spécialisation Arbitre Chairperson (National)
	Module ATB 2 (2 hrs) Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSIn)	(Spécialisation) SAS (10 hrs) Spécialisation Arbitre Scrutateur	Module ATA 1 (50 hrs) Didactique des Danses Standards et Latines (MSEnt)	(Spécialisation) SATA (80 hrs) Spécialisation Arbitre Technique A (International)
	Module ATB 3 (50 hrs) Didactique des Danses Standards et Latines (MSEd)	Module SAC 1 (10 hrs) Analyse des Règlements de la FBDS	Module ATA 2 (10 hrs) Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines	Module SACI 1 (10 hrs) Analyse des Règlements de la WDSF
	Module ATB 4 (10 hrs) Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSEd)		Module ATA 3 (10 hrs) Analyse Technique de la Danse Standards et Latines de niveau International	
	Module ATB 5 (10 hrs) Analyse Technique de la Danse Standard et Latine		Module ATA 4 (10 hrs) AJS, les critères d'évaluation de 8 à 10	
	Module ATB 6 (10 hrs) AJS, les critères d'évaluation 0-8			

*Cours figurant dans la formation MSIn

*Cours figurant dans la formation MSEd

*Cours figurant dans la formation MSEnt

⁹ Le Brevet de premier soin est également exigé pour obtenir ce module.
AGS/SGPS/FC/FWBDS_Arbitres_CdeCharges 2.1/

4.1 Compétences terminales à maîtriser, du cours dans le cursus voire dans la spécialisation et dans le cursus du niveau de formation

COURS GENERAUX	
<ul style="list-style-type: none">▪ Objectifs généraux :	Les objectifs des cours généraux sont d'inscrire un arbitre dans un contexte sportif et légal belge. Il se donne également pour mission d'aider le candidat arbitre à appréhender toutes les facettes de sa fonction ainsi que de mieux percevoir l'impact de sa mission sur le développement et l'image du sport dans lequel il inscrit son action.
<ul style="list-style-type: none">▪ Pondération des Cours généraux:	100% ¹⁰
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de modules de cours composant les Cours Généraux :	4
<ul style="list-style-type: none">▪ Identification des modules de cours composant les Cours Généraux»:	<ul style="list-style-type: none">- CG1_ Ethique de l'arbitre.- CG2_ L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu.- CG3_ La protection et responsabilité légale de l'arbitre.- CG4_ Le statut Légal et Fiscal de l'arbitre.

¹⁰ Les Cours généraux doivent être réussis avec 60% pour pouvoir valider la spécialisation choisie.

Module CG 1 Ethique de l'arbitre.

Résumé	Ce module a pour fonction de permettre à l'arbitre de comprendre dans quelle mesure la fonction qui l'occupe défend des valeurs sportives supérieures et universelles. Ces dernières s'incarnant dans le cadre des valeurs olympiques mais également dans le cadre des droits de l'homme et des droits universels. Cet module intègre également le décret vivons sport et la charte éthique de la FWB.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrité - Comité Olympique International - Corruption - Charte éthique - Vivons sport

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					2:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	2:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	0:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00



Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
---	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ¹¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Non Evalué**

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
A déterminer	A déterminer

¹¹PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

- **Diplômes, brevets, certifications¹² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance¹³
A déterminer	

¹²Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹³Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module CG 2 L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu.

Résumé	Le module présentera l'impact que l'arbitre peut avoir sur le sportif ainsi que sur l'entraînement ou sur la motivation que ce dernier peut avoir à vouloir se dépasser.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Respect - Neutralité - Compétence - Feed Back -

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
-				

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					2:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	2:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... – hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

o Méthodologie et supports de l'animation :

- Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- Supports:

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ¹⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

Non Evalué

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

Module CG 3 La Protection et Responsabilité Pénale de l'Arbitre

Résumé	Le cours présentera à l'apprenant les responsabilités légale de l'arbitre dans sa fonction. En effet, l'actualité récente en matière de fraude arbitrale démontre combien les actes posés par un arbitre ont une importance aux yeux de la loi. Dans le même ordre d'idée l'arbitre ayant un statut d'autorité, il est important qu'il soit protégé contre les agrassions sous toutes leurs formes.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Pénal - Loi - Fraude - Intégrité - Protection - Responsabilité - Protection - Sanction

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4

¹⁴PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					2:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	2:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ¹⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Non Evalué**

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

¹⁷PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

Module CG 4 Le Statut Légal et Fiscal de l'Arbitre	
Résumé	La modification des derniers décrets accorde à l'arbitre un statut particulier qui lui donne non seulement une reconnaissance dans ses fonctions mais lui octroie également plus de latitude d'un point de vue fiscal.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Statut - Loi - Fiscalité - Rémunération - Profession

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
-				
-				
-		-	-	-

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					2:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	2:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... – hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

- **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O

Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
---	-----------------------	---	-----------------------	---------------	-----------------------

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ²⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Non Evalué**

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

²⁰PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

COURS SPECIFIQUES POUR TOUS LES ARBITRES DE DANSE²³

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs des cours spécifiques des arbitres de danse est de leur permettre de connaître les textes fondateurs de la fédération nationale (FBDS), et internationale (WDSF) ainsi que ceux de la FWBDS en matière d'éthique et de comportement attendus dans le cadre de leur fonction.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération des Cours généraux: 	<p>100%²⁴</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours composant les Cours Généraux : 	<p>2</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours composant les Cours Généraux»: 	<ul style="list-style-type: none"> - CS1_ Code Ethique de la FWBDS, de la FBDS et de la WDSF - CS2_ Le Code of Conduct des juges de la WDSF

²³ Notez que le Brevet de premiers soins est exigé pour l'acquisition de ce module (voir opérateurs de formation de l'ADEPS)

²⁴ Les Cours spécifiques pour tous les arbitres de danse doivent être réussis avec 60% pour pouvoir valider la spécialisation choisie.

Module CS 1 Code of Ethic de la FWBDS et de la WDSF

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de comprendre quelle est la dimension éthique nécessaire dans la pratique de la discipline sportive mais également de percevoir combien cette dimension essentielle doit être transmise aux apprenants dans le cadre de la Fédération Wallonie Bruxelles en cohérence avec la WDSF.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Ethique - Règlement - FWBDS - WDSF

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Être capable de comprendre et d'appliquer les codes d'éthique de la fédération internationale et de l'aile francophone.		X		
Etre capable de se retrouver dans les Règlements abordant ces thématiques		X		

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					1:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					1:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	1:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:30

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					1:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	1:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00

Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
---	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input type="checkbox"/>	PréAO ²⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="checkbox"/>	Sommative	Normative	<input type="checkbox"/>	Certificative	Normative	<input checked="" type="checkbox"/>
	Critériée	<input type="checkbox"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="checkbox"/>	Ecrite	<input checked="" type="checkbox"/>
-------	--------------------------	--------	-------------------------------------

²⁵PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Pratique s/ terrain	O	Autre :	O
---------------------	---	---------------	---

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération de l'ensemble des cours Spécifiques pour tous les arbitres danse dans le cursus : 100 %
- Pondération du module **CS 1.5.1« Code of Ethic de la FWBDS et de la WDSF»** dans les cours « *Spécifiques pour tous les arbitres de danse* » : 30 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre membre du Conseil d'administration de la FWBDS	Avoir exercé au sein de la FWBDS depuis ses débuts
Brevet Moniteur Initiateur ADEPS de la FWBDS	Faire partie du Conseil d'Administration de la FBDS ou faire partie d'une Instance de la FBDS

o **Diplômes, brevets, certifications²⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²⁷</u>
Moniteur Sportif Initiateur Initiateur en danses sportives	<u>À partir de 2019²⁸</u>

²⁶Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁷Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

²⁸ Si le brevet de MSIn dispense de suivre le cours, une note de 60% à l'examen est nécessaire pour obtenir la dispense à l'examen de la matière.

Module CS 2 Adjudicators's Code of Conduct de la WDSF

Résumé	Le « Code of Conduct » de la WDSF constitue le règlement de base qui encadre le rôle et la responsabilité de l'arbitre. Il a pour mission de déterminer la conduite exigée de la part de l'arbitre en matière d'éthique, de neutralité et d'impartialité.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Ethique - Juge - Comportement - Impartialité - « Code of Conduct » - WDSF

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
- Etre capable de de savoir comment s'adapter en toute conformité avec le Code of Conduct de la WDSF				X
- Lutter activement cntre toute forme d'intérférence dans les résultats				X
- Défendre activement l'éthique d'un juge dans son attitude au sein de la FWBDS				X

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					2:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					2:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	2:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	1:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00

Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
---	-------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ²⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="checkbox"/>	Sommative	Normative	<input type="checkbox"/>	Certificative	Normative	<input checked="" type="checkbox"/>
	Critériée	<input type="checkbox"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="checkbox"/>	Ecrite	<input checked="" type="checkbox"/>
-------	--------------------------	--------	-------------------------------------

²⁹PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Pratique s/ terrain	O	Autre :	O
---------------------	---	---------------	---

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module **CS 2. « Le Code of Conduct des juges de la WDSF »** dans l'ensemble des Cours Généraux: 70 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire au nombre d'apprenants indéterminé

Matériel : 1 Local de cours standard

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Membre du Conseil d'Administration de la FWBDS	Avoir exercé pendant minimum 5 ans une fonction d'administrateur au sein de la FBDS
Avoir le brevet de Moniteur Sportif Educateur de la FWBDS	
Avoir une licence de juge WDSF	Expérience de juge international depuis au moins 5 ans

○ **Diplômes, brevets, certifications³⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance³¹</u>
NIHIL	

³⁰Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³¹Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

SPECIALISATION ARBITRE SCRUTATEUR (SAS)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs de la spécialisation d'arbitre scrutateur sont de permettre au candidat à appréhender efficacement les système employés par les scrutateurs lors de compétitions de danse sportive. A cet effet, il maîtrisera efficacement les différents outils mis à sa disposition.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de la Spécialisation: 	<p>100%³²</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours composant la Spécialisation : 	<p>1</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours composant les Cours Généraux»: 	<ul style="list-style-type: none"> - AS 1_ Analyse de la performance du Scrutateur

³² Les Cours spécifiques pour tous les arbitres de danse doivent être réussis avec 60% pour pouvoir valider la spécialisation choisie.

Module AS 1 Analyse du scrutateur dans le cadre de la performance (voir MSIn CS 1.3.7)

Résumé	Ce cours permettra à l'acteur du milieu sportif d'appréhender les structures d'évaluation existant dans le cadre d'une compétition de danse. Il s'agit de l'un des premiers maillons du corps arbitral.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Skating - AJS - Top Turnier - Scrutateur - Arbitrage

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de comprendre les logiciels les plus couramment utilisés en Belgique			X	
Etre capable de connecter le matériel nécessaire au fonctionnement du bureau des scrutateurs			X	
Être de déterminer un classement durant une compétition			X	
Etre capable de basculer efficacement entre les différents types de jugement disponibles			X	

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					01:00
Temps total en présentiel (hh:mm) :					11:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	10:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	01:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
Temps total en non présentiel (hh:mm) :					05:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	05:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00

Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
---	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ³³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
-----	---	--------------------	---	-----------------------------------	---

³³PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	X
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

Les niveaux de "comportements observables" :

- **NA :Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA :En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A :Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
20%	40%	60%	80%	100%

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Analyse du scrutateur dans le cadre de la performance** » dans la spécialisation « **Arbitre Scrutateur** » : 100 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre scrutateur de la FBDS ou de la FWBDS	

o **Diplômes, brevets, certifications³⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance ³⁵
Brevet d'arbitre scrutateur de la FWBDS	2020
Brevet de Moniteur Sportif Initiateur de la FWBDS	2021 ³⁶

³⁴Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁵Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

³⁶ La première session de formation 2019 n'étant pas concernée par cette dispense
AGS/SGPS/FC/FWBDS_Arbitres_CdeCharges 2.1/

SPECIALISATION ARBITRE TECHNIQUE B (National) – (SATB)

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs des cours spécifiques d'arbitre Technique B est de permettre aux candidats non seulement de disposer des connaissances techniques nécessaires à l'évaluation objective de la performance d'un athlète de niveau national mais de pouvoir également l'évaluer selon une grille d'évaluation précise allant de 0 à 8 selon le « AJS Judging system ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de la Spécialisation: 	<p>100%³⁷</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours composant la Spécialisation : 	<p>4</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours composant les Cours Généraux»: 	<ul style="list-style-type: none"> - ATB 1_ Didactique des Danses Standards et Latines (MSIn) - ATB 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSIn) - ATB 3_ Didactiques des Danses Standards et Latines (MSEd) - ATB 4_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSEd) - ATB 5_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine - ATB 6_ AJS, les critères d'évaluation 0-8

³⁷ Les Cours spécifiques pour tous les arbitres de danse doivent être réussis avec 60% pour pouvoir valider la spécialisation choisie.

Module ATB 1 Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines (Voir MSIn CS 1.2.1)

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant d'avoir les connaissances suffisante du point de vue technique pour appréhender les contraintes mécaniques, rythmiques spatiale et coordinative de la réalisation correct d'une pas de danse. Ceci se fera à l'aide d'un d'un lexique précis et des principes techniques actuels basés sur les livres de la WDSF.	
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - WDSF - Valse Lente - Tango - Valse Viennoise - Slow Fox - Quick Step - Samba - Cha cha cha 	<ul style="list-style-type: none"> - Rumba - Paso Doble - Jive - Posture - Maintien - Orientation - Technique

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de reconnaître et d'entendre le rythme de chaque danse et musique				X
Être capable d'observer la qualité du maintien des athlètes dans les danses latines et standards				X
Être capable de percevoir la nécessité d'une tension musculaire dans la posture et le maintien et dans le mouvement en général				X
Pouvoir lire de manière succincte les informations de base des livres techniques de la WDSF	X			

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					8:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					0:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					8 :30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	2:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15

Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15 ³⁸	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
--	---------------------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					8:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	8:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ³⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	X	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

³⁸ Uniquement si la discipline est celle de la spécialisation choisie

³⁹PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	X	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module.

Les niveaux de "comportements observables" :

- **NA :Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA :En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A :Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
<u>20%</u>	<u>40%</u>	<u>60%</u>	<u>80%</u>	<u>100%</u>

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines** » dans la spécialisation « **Arbitre Technique B** » : 10 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire de maximum 20 personnes

Matériel :

- 1 Local de cours standard pour l'heure théorique
- 1 local de danse avec une piste de minimum de 120m²

- chaussures de danses ou à défaut, chaussons de jazz, chaussures de villes
- Tenue de ville de ou danse adaptée

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Coach de niveau international de la WDSF	Coach international depuis au moins 5 ans
Juge WDSF avec licence Absolute judging System	Juge WDSF depuis au moins 5 ans
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines	Avoir satisfait aux exigences d'obtention du Brevet de MSIn de la FWBDS.

○ **Diplômes, brevets, certifications⁴² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁴³</u>
Brevet Moniteur Initiateur ADEPS en Danses Standards et Latines	2021

⁴²Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴³Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module ATB 2 . Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant de savoir quels sont les paramètres objectifs en lien avec la biomécanique et la technique de sorte à analyser la qualité de la performance du sportif. Il permettra à l'apprenant à analyser une performance sportive en danses standards et latines de manière objective
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivité - Paramétrage - Evaluation - Technique - Corps - Observation

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les éléments technique objectifs			X	
Etre capable de justifier une évaluation			X	
Être capable d'expliquer comment corriger l'erreur relevée		X		

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00

Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
---	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁴⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
-----	---	--------------------	---	-----------------------------------	---

⁴⁴PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines** » dans la spécialisation « **Arbitre technique B** » : 5 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

o **Diplômes, brevets, certifications⁴⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁴⁶</u>
Brevet Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS en Danses Sportives (spécialisation standards et latines)	2021

⁴⁵Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴⁶Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module ATB 3 Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines (Voir MSeD CS 2.2.1)

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant d'avoir les connaissances suffisante du point de vue technique pour appréhender les contraintes mécaniques, rythmiques spatiale et coordinative de la réalisation correct d'une pas de danse au niveau compétitif de niveau national. Ceci se fera à l'aide d'un d'un lexique précis et des principes techniques actuels basés sur les livres de la WDSF, et plus spécifiquement sur les tableaux des livres techniques de la WDSF (partie grise et jaune)	
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - WDSF - Valse Lente - Tango - Valse Viennoise - Slow Fox - Quick Step - Samba - Cha cha cha 	<ul style="list-style-type: none"> - Rumba - Paso Doble - Jive - Posture - Maintien - Orientation - Technique - Niveau débutant et intermédiaire

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable d'observer avec précision l'adéquation entre la réalisation de l'athlète le rythme de chaque danse et musique				X
Être capable d'identifier de manière précise la posture correcte des compétiteurs dans tous les mouvements de la prestation à niveau national				X
Être capable d'observer et d'analyser la pertinence de la tension musculaire dans la posture et le maintien et dans le mouvement en général				X
Être capable d'analyser les différents actions techniques propre à chaque danse. Et d'en reconnaître la qualité				X
Pouvoir lire de manière succincte les informations de base des livres techniques de la WDSF		X		

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					50:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					50 :30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	50:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15

Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15 ⁴⁷	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
--	---------------------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					25:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	25:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁴⁸ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactics	O	SF Tactical-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	X	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

⁴⁷ Uniquement si la discipline est celle de la spécialisation choisie

⁴⁸PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	X	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit faire 60% dans ce module.

Les niveaux de "comportements observables" :

- **NA :Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA :En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A :Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
20%	40%	60%	80%	100%

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines (MSEd)** » dans la spécialisation « **Arbitre Technique B** » : 40%

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire de maximum 20 personnes

Matériel :

- 1 Local de cours standard pour l'heure théorique
- 1 local de danse avec une piste de minimum de 120m²
- chaussures de danses ou à défaut, chaussons de jazz, chaussures de villes

- Tenue de ville de ou danse adaptée

- **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Coach de niveau international de la WDSF	Coach international depuis au moins 5 ans
Juge WDSF avec licence Absolute judging System	Juge WDSF depuis au moins 5 ans
Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines	Avoir satisfait aux exigences d'obtention du Brevet de MSin de la FWBDS.

- **Diplômes, brevets, certifications⁴⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁵⁰</u>
Brevet de Moniteur Sportif Educateur en Danses Sportives, spécialisation Danses Standards et Latines	2022

⁴⁹Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁵⁰Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module ATB 4 . Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines (MSEd)

Résumé	Ce cours permettra au juge de de savoir quels sont les paramètres objectifs en lien avec la biomécanique et la technique de sorte à analyse la qualité de la performance du sportif de niveau compétitif. Il permettra au juge d’analyser une performance sportive en danses standards et latines de manière objective et paramétrée
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivité - Paramétrage - Evaluation - Technique - Corps - Observation

- **Résultats d’Acquis d’Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les éléments technique objectifs			X	
Etre capable de justifier objectivement une évaluation			X	
Être capable d’expliquer comment corriger l’erreur relevée		X		

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					10:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	10:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d’animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S’exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S’exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00

Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
---	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁵¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
-----	---	--------------------	---	-----------------------------------	---

⁵¹PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines (MSEd)** » dans la spécialisation « **Arbitre technique B** » : 10 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

o **Diplômes, brevets, certifications⁵² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁵³</u>
Brevet Moniteur Sportif Educateur de l'ADEPS en Danses Sportives (spécialisation standards et latines)	2022

⁵²Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁵³Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module ATB 5 . Analyse Technique de la Danse Standard et Latine

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant d'être capable d'analyse complètement une performance en se basant sur les critères de l'AJS
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivité - Paramétrage - Evaluation - Technique - Corps - Observation - AJS

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les éléments technique objectifs				X
Etre capable de justifier une évaluation				X
Être capable d'expliquer comment corriger l'erreur relevée				X

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					10:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	10:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00

Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
---	-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁵⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	X	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
-----	---	--------------------	---	-----------------------------------	---

⁵⁴PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines** » dans la spécialisation « **Arbitre technique B** » : 20 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

o **Diplômes, brevets, certifications⁵⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁵⁶</u>
NIHIL	

⁵⁵Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁵⁶Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Module ATB 6 . AJS, les critères d'évaluation 0-8

Résumé	Ce cours permettra au juge National d'appréhender les critères de jugements objectifs d'une évaluation. Le tout basé sur les critères du AJS de la WDSF ainsi que sur les critères du RSCC
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivité - Paramétrage - Evaluation - Technique - RSCC - AJS - Observation

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les éléments technique objectifs de niveau compétitif national				X
Etre capable de justifier une évaluation				X
Être capable de mettre en parallèle une performance avec des paramètre techniques objectifs				X
Etre capable d'intégrer les paramètres d'une performance dans les cahier d'évaluation AJS de la WDSF entre les évaluations de 0-8				X

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					10:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	10:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁵⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

⁵⁷PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **AJS, les critères d'évaluation 0-8** » dans la spécialisation « **Arbitre technique B** » : 15 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

○ **Diplômes, brevets, certifications⁵⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance⁵⁹
NIHIL	

⁵⁸Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁵⁹Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

SPECIALISATION ARBITRE CHAIRPERSON (National) - SACN

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs des cours spécifiques d'arbitre Chairperson National est de permettre aux candidats non seulement de disposer des connaissances techniques et organisationnelles nécessaires à la gestion objective de la du déroulement d'une compétition en parfaite collaboration avec les arbitres scrutateurs mais également avec les arbitres techniques B. en veillant au respects des règlements et de l'éthique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de la Spécialisation: 	<p>100%</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours composant la Spécialisation : 	<p>1 + 2 Spécialisation</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours composant les Cours Généraux»: 	<ul style="list-style-type: none"> - SAS_ Spécialisation Arbitre Scrutateur - SATB_ Spécialisation Arbitre Technique B (National) - SAC 1_ Analyse des Règlements de la FBDS

SAS – Spécialisation Arbitre Scrutateurs

Nombre d'heure de cours	10 hrs
Pondération dans la spsécialisation :	10%

SATB – Spécialisation Arbitre Technique B

Nombre d'heure de cours	90 hrs
Pondération dans la spsécialisation :	40%

Module SAC 1 . Analyse des Règlements de la FBDS

Résumé	Ce cours permettra à l'arbitre Chirperson National de maîtriser sans faille tous les règlements de la FBDS de sorte à pouvoir répondre et organiser efficacement et de manière cohérente les compétitions de la FBDS et de la FWBDS en Danses Standards et Latines.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement - Organisation - Gestion des problèmes - Gestion des juges - Collaboration avec l'arbitre Scrutateur - Collaboration avec le Présentateur

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les dysfonctionnement dans une organisation et y remédier règlementairement rapidement				X
Etre capable de répondre directement à une situation problème				X
Être capable de justifier une décision selon des paramètres objectifs et règlementaires				X
Etre capable de gérer une équipe de juge et de scrutateur avec doigté mais fermeté				X

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :	10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :	00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :	10:15

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	10:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁶⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

⁶⁰PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur



Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **AJS, les critères d'évaluation 0-8** » dans la spécialisation « **Arbitre Chairperson National** » : 50 %

Un stage d'une journée sera réalisé en collaboration avec un chairman officiel lors d'une compétition nationale

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

o **Diplômes, brevets, certifications⁶¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance⁶²
NIHIL	

⁶¹Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁶²Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

SPECIALISATION ARBITRE TECHNIQUE A (International) - SATA

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs des cours spécifiques d'arbitre Technique A est de permettre aux candidats non seulement de disposer des connaissances techniques nécessaires à l'évaluation objective de la performance d'un athlète de haut niveau mais de pouvoir également l'évaluer selon une grille d'évaluation précise allant de 6 à 10 selon le « AJS judging system ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de la Spécialisation: 	100% ⁶³
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours composant la Spécialisation : 	1 Spécialisation – 4 Modules
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours composant les Cours Généraux»: 	<ul style="list-style-type: none"> - SATB_ Spécialisation Arbitre technique B (National) - ATA 1_ Didactique des Danses Standards et Latines - ATA 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines - ATA 3_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine de niveau International - ATA 4_ AJS, les critères d'évaluation de 8 à 10

⁶³ Les Cours spécifiques pour tous les arbitres de danse doivent être réussis avec 60% pour pouvoir valider la spécialisation choisie.

SATB – Spécialisation Arbitre Technique B

Nombre d'heure de cours	90 hrs
Pondération dans la spécialisation :	20%

Module ATA 1 Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines (Voir MEnt CS 3.2.1)

Résumé	Ce cours permettra à l'apprenant d'avoir les connaissances suffisante du point de vue technique pour appréhender les contraintes mécaniques, rythmiques spatiale et coordinative de la réalisation correct d'une pas de danse au niveau compétitif de niveau international. Ceci se fera à l'aide d'un d'un lexique précis et des principes techniques actuels basés sur les livres de la WDSF, et plus spécifiquement sur les tableaux des livres techniques de la WDSF (partie grise et jaune)	
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - WDSF - Valse Lente - Tango - Valse Viennoise - Slow Fox - Quick Step - Samba - Cha cha cha 	<ul style="list-style-type: none"> - Rumba - Paso Doble - Jive - Actions élaborée - Coordination fine - Niveau intermédiaire et avancé

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable d'observer avec précision l'adéquation entre la réalisation de l'athlète le rythme de chaque danse et musique à haut niveau				X
Être capable d'identifier de manière précise la posture correcte des compétiteurs dans tous les mouvements de la prestation à niveau international				X
Être capable d'observer et d'analyser la pertinence de la tension musculaire dans la posture et le maintien et dans le mouvement en général et dans les réalisations les plus complexes				X
Être capable d'analyser les différents actions techniques propre à chaque danse et d'en reconnaître la qualité et ce dans les réalisations les plus complexes				X
Pouvoir lire de manière précise les informations de base des livres techniques de la WDSF				X

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :	50:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :	00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :	50 :30

Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	50:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15 ⁶⁴	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					25:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	25:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁶⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁶⁴ Uniquement si la discipline est celle de la spécialisation choisie

⁶⁵PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

- **Modalités d'évaluation :**
- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	X	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

- **Forme d'évaluation :**

- **Contexte :**

Orale	X	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

- **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	X	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit faire 60% dans ce module.

Les niveaux de "comportements observables" :

- **NA :Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue **Plusieurs comportements observables attestent de manquements.**
- **EVA :En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. **Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment.** Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A:Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il **peut à 60 % démontrer** le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AD :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 80% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.
- **AM :Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat **peut à 100% démontrer** les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

NA	AVA	A	AD	AM
20%	40%	60%	80%	100%

- **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Didactique Spécifique des Danses Standards et Latines (MSEnt)** » dans la spécialisation « **Arbitre Technique A** » : 40%

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour un auditoire de maximum 20 personnes

Matériel :

- 1 Local de cours standard pour l'heure théorique
- 1 local de danse avec une piste de minimum de 120m²
- chaussures de danses ou à défaut, chaussons de jazz, chaussures de villes
- Tenue de ville de ou danse adaptée

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Coach de niveau international de la WDSF	Coach international depuis au moins 5 ans
Juge WDSF avec licence Absolute judging System	Juge WDSF depuis au moins 5 ans
Moniteur Sportif Educateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines	Avoir satisfait aux exigences d'obtention du Brevet de MSIn de la FWBDS.

○ **Diplômes, brevets, certifications⁶⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁶⁷</u>
Brevet de Moniteur Sportif Entraîneur en Danses Sportives, spécialisation Danses Standards et Latines	

Module ATA 2 . Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines (MSEnt)

<u>Résumé</u>	Ce cours permettra au juge de de savoir quels sont les paramètres objectifs en lien avec la biomécanique et la technique de sorte à analyse la qualité de la performance du sportif de niveau compétitif international. Il permettra au juge d'analyser une performance sportive en danses standards et latines de manière objective et paramétrée de niveau international
<u>Concepts / mots-clés :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivité - Paramétrage - Evaluation - Technique - Corps - Observation

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les éléments technique objectifs et les actions de haut niveau				X
Etre capable de justifier une évaluation de haut niveau				X
Être capable d'expliquer comment corriger l'erreur relevée			X	

⁶⁶Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁶⁷Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					10:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	10:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁶⁸ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

⁶⁸PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines (MSEnt)** » dans la spécialisation « **Arbitre technique A** » : 5 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Entraîneur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

o **Diplômes, brevets, certifications⁶⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

⁶⁹Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique
AGS/SGPS/FC/FWBDS_Arbitres_CdeCharges 2.1/

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u> ⁷⁰
Brevet Moniteur Sportif Entraîneur de l'ADEPS en Danses Sportives (spécialisation standards et latines)	

Module ATA 3 . Analyse Technique de la Danse Standard et Latine de Niveau International

<u>Résumé</u>	Ce cours permettra à l'apprenant d'être capable d'analyse complètement une performance internationale en se basant sur les critères de l'AJS
<u>Concepts / mots-clés :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivité - Paramétrage - Evaluation - Technique - Corps - Observation - AJS

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les éléments technique objectifs de haut niveau				X
Etre capable de justifier une évaluation d'une performance de haut niveau				X
Être capable d'expliquer comment corriger l'erreur relevée				X

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh :mm) :					10 :00
Temps total de présence en évaluation (hh :mm) :					00 :15
Temps total en présentiel (hh :mm) :					10 :15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh :mm	10 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh :mm	00 :00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh :mm	00 :00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh :mm	00 :00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh :mm	00 :00	Se soumettre aux examens théoriques – hh :mm	00 :00
Se soumettre aux examens pratiques – hh :mm	00 :15	Autre : – hh :mm	00 :00	Autre : – hh :mm	00 :00
Temps total en non présentiel (hh :mm) :					01 :00

⁷⁰Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel – hh :mm	00 :00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh :mm	01 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh :mm	00 :00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh :mm	00 :00	Autre : – hh :mm	00 :00	Autre : – hh :mm	00 :00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie :**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports :**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁷¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	X	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	X	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

⁷¹PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode :**

QCM	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Analyse de la Performance en Danses Standards et Latines de niveau International** » dans la spécialisation « **Arbitre techniqueAB** » : 20 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Entraîneur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

○ **Diplômes, brevets, certifications⁷² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance⁷³
NIHIL	

Module ATA 4 . AJS, les critères d'évaluation 8-10

Résumé	Ce cours permettra au juge International d'appréhender les critères de jugements objectifs d'une évaluation de haut niveau. Le tout basé sur les critères du AJS de la WDSF.
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivité - Paramétrage - Evaluation - Technique - AJS - Observation

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
---	---	---	---	---

⁷²Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁷³Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Etre capable de repérer les éléments technique objectifs de niveau compétitif international				X
Etre capable de justifier une évaluation international				X
Être capable de mettre en parallèle une performance avec des paramètre techniques objectifs de haut niveau				X
Etre capable d'intégrer les paramètres d'une performance dans les cahier d'évaluation AJS de la WDSF entre les évaluations de 8-10				X

○ **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					10:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	10:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁷⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	<i>Normative</i>	O	Sommative	<i>Normative</i>	O	Certificative	<i>Normative</i>	X
	<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O		<i>Critériée</i>	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **AJS, les critères d'évaluation 8-10** » dans la spécialisation « **Arbitre technique A** » : 15 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

⁷⁴PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Entraîneur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

- **Diplômes, brevets, certifications⁷⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance⁷⁶</u>
NIHIL	

⁷⁵Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁷⁶Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

SPECIALISATION ARBITRE CHAIRPERSON (International) - SACI

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectifs généraux : 	<p>Les objectifs des cours spécifiques d'arbitre Chairperson International est de permettre aux candidats non seulement de disposer des connaissances techniques et organisationnelles nécessaires à la gestion objective de la du déroulement d'une compétition internationale en parfaite collaboration avec les arbitres scrutateurs mais également avec les arbitres techniques A et B. en veillant au respects des règlements et de l'éthique.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pondération de la Spécialisation: 	<p>100%</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de modules de cours composant la Spécialisation : 	<p>1 + 2 Spécialisation</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des modules de cours composant les Cours Généraux»: 	<ul style="list-style-type: none"> - SACN_ Spécialisation Arbitre Chairpeson (National) - SATA_ Spécialisation Arbitre Technique A (International) - SACI 1_ Analyse des Règlements de la WDSF

SACN – Spécialisation Arbitre Chairperson (National)

Nombre d'heure de cours	110 hrs
Pondération dans la spsécialisation :	35%

SATB – Spécialisation Arbitre Technique B

Nombre d'heure de cours	80 hrs
Pondération dans la spsécialisation :	25%

Module SACI 1 . Analyse des Règlements de la WDSF

Résumé	Ce cours permettra à l'arbitre Chairperson National de maîtriser sans faille tous les règlements de la WDSF de sorte à pouvoir répondre et organiser efficacement et de manière cohérente les compétitions de la FBDS et de la WDSF en Danses Standards et Latines. ⁸²
Concepts / mots-clés :	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement - Organisation - Gestion des problèmes - Gestion des juges - Collaboration avec l'arbitre Scrutateur - Collaboration avec le Présentateur

- **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Etre capable de repérer les dysfonctionnement dans une organisation et y remédier règlementairement rapidement				X
Etre capable de répondre directement à une situation problème				X
Être capable de justifier une décision selon des paramètres objectifs et règlementaires				X
Etre capable de gérer une équipe de juge et de scrutateur avec doigté mais fermeté				X

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :	10:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :	00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :	10:15

⁸² Ce brevet ne dispense pas de réussir l'examen pour obtenir la licence WDSF mais est un prérequis pour y avoir accès
AGS/SGPS/FC/FWBDS_Arbitres _CdeCharges 2.1/

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	10:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:15	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁸³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

⁸³PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur



Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	X
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 60% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 4.3) :**

- Pondération du module « **Analyse des Règlements de la WDSF** » dans la spécialisation « **Arbitre Chairperson Inational** » : 30 %

Un stage d'une journée sera réalisé en collaboration avec un chairman officiel lors d'une compétition internationale

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 20 apprenants

Matériel :

- 1 local de cours avec projecteur

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titres / qualifications	Expériences utiles
Avoir une licence WDSF	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Avoir son Brevet de Moniteur Entraîneur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	

o **Diplômes, brevets, certifications⁸⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

Intitulé	Année de délivrance⁸⁵
NIHIL	

⁸⁴Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁸⁵Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2 Tableau synthèse « charge théorique de travail » des formations d'Arbitres en Danses Sportives

<i>Synthèse « charge théorique de travail » (CG)</i>					
	Module (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non-Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Cours Généraux de l' Arbitre	CG1_ Ethique de l'arbitre.	2:00	Non Evalué	00:00	03:15
	CG2_ L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu	2:00	Non Evalué	00:00	03:15
	CG3_ La protection et responsabilité légale de l'arbitre.	2:00	Non Evalué	00:00	03:15
	CG4_ Le statut Légal et Fiscal de l'arbitre.	2:00	Non Evalué	00:00	03:15
Charge théorique de travail totale		08:00	Non Evalué	00:00	08:00

<i>Synthèse « charge théorique de travail » (CS)</i>					
	Module (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non-Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Cours Spécifiques pour tous les arbitres	CS1_ Code Ethique de la FWBDS, de la FBDS et de la WDSF	1:00	00:15	1:00	02:15
	CS2_ Le Code of Conduct des juges de la WDSF	2:00	00:15	1:00	03:15
Charge théorique de travail totale		03:00	00:30	02:00	05:30

<i>Synthèse « charge théorique de travail » (SAS)</i>					
	Module (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non-Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Spécialisation Arbitre Scrutateur	AS 1_ Analyse de la performance du Scrutateur	10:00	01:00	5:00	16:00
Charge théorique de travail totale		10:00	01:00	05:00	16:00

<i>Synthèse « charge théorique de travail » (SATB)</i>					
---	--	--	--	--	--

	Module (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non- Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Spécialisation Arbitre Technique B	ATB 1_ Didactique des Danses Standards et Latines (MSIn)	8:00	00:30	8:00	16:30
	ATB 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSIn)	2:00	00:15	1:00	03:15
	ATB 3_ Didactiques des Danses Standards et Latines (MSEd)	50:00	00:30	25:00	75:30
	ATB 4_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSEd)	10:00	00:15	1:00	11:15
	ATB 5_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine	10:00	00:15	1:00	11:15
	ATB 6_ AJS, les critères d'évaluation 0-8	10:00	00:15	1:00	11:15
Charge théorique de travail totale		90:00	02:00	37:00	129:00

Synthèse « charge théorique de travail » (SACN)					
	Module / Spécialisation (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non- Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Spécialisation Arbitre Chairperson National	SAS_ Spécialisation Arbitre Scrutateur	10:00	01:00	05:00	16:00
	SATB_ Spécialisation Arbitre Technique B (National)	90:00	02:00	37:00	129:00
	SAC 1_ Analyse des Règlements de la FBDS	10:00	00:15	1:00	11:15
Charge théorique de travail totale		110:00	03:15	43:00	156:15

Synthèse « charge théorique de travail » (SATA)					
	Module (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non- Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Spécialisation Arbitre Technique A	SATB_ Spécialisation Arbitre technique B (National)	90:00	02:00	37:00	129:00
	ATA 1_ Didactique des Danses Standards et Latines	50:00	00:30	25:00	75:30
	ATA 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines	10:00	00:15	1:00	11:15
	ATA 3_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine de niveau International	10:00	00:15	1:00	11:15
	ATA 4_ AJS, les critères d'évaluation de 8 à 10	10:00	00:15	1:00	11:15
Charge théorique de travail totale		170:00	03:15	65:00	238:15

Synthèse « charge théorique de travail » (SACI)					
	Module / Spécialisation (Code_Nom)	Présentiel (hh:mm)	Evaluation (hh:mm)	Non- Présentiel (hh:mm)	Total (hh:mm)
Spécialisation Arbitre Chairperson International	SACN_ Spécialisation Arbitre Chairpeson (National)	110:00	03:15	43:00	156:15
	SATA_ Spécialisation Arbitre Technique A (International)	170:00	03:15	65:00	238:15
	SACI 1_ Analyse des Règlements de la WDSF	10:00	00:15	1:00	11:15
Charge théorique de travail totale		290:00	06:45	109:00	405:45

4.3 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus Des Arbitres en Danses Sportives

	Module (Code_Nom)	<i>Pondération du module dans la Spécialisation</i>
Cours Généraux de l' Arbitre	CG1_ Ethique de l'arbitre.	Non Evalué
	CG2_ L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu	Non Evalué
	CG3_ La protection et responsabilité légale de l'arbitre.	Non Evalué
	CG4_ Le statut Légal et Fiscal de l'arbitre.	Non Evalué

	Module (Code_Nom)	<i>Pondération du module dans la Spécialisation</i>
Cours Spécifiques pour tous les arbitres de Danse	CS1_ Code Ethique de la FWBDS, de la FBDS et de la WDSF	30 %
	CS2_ Le Code of Conduct des juges de la WDSF	70 %

	Module (Code_Nom)	<i>Pondération du module dans la Spécialisation</i>
Spécialisation Arbitre Scrutateur	AS 1_ Analyse de la performance du Scrutateur	100 %

	Module (Code_Nom)	<i>Pondération du module dans la Spécialisation</i>
Spécialisation Arbitre Technique B	ATB 1_ Didactique des Danses Standards et Latines (MSIn)	10 %
	ATB 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSIn)	5 %
	ATB 3_ Didactiques des Danses Standards et Latines (MSEd)	40 %
	ATB 4_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSEd)	10 %
	ATB 5_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine	20 %
	ATB 6_ AJS, les critères d'évaluation 0-8	15 %

	Module / Spécialisation (Code_Nom)	Pondération du module dans la Spécialisation
Spécialisation Arbitre Chairperson National	SAS_ Spécialisation Arbitre Scrutateur	10 %
	SATB_ Spécialisation Arbitre Technique B (National)	40 %
	SAC 1_ Analyse des Règlements de la FBDS	50 %

	Module / Spécialisation (Code_Nom)	Pondération du module dans la Spécialisation
Spécialisation Arbitre Technique A	SATB_ Spécialisation Arbitre technique B (National)	20 %
	ATA 1_ Didactique des Danses Standards et Latines	40 %
	ATA 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines	5 %
	ATA 3_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine de niveau International	20 %
	ATA 4_ AJS, les critères d'évaluation de 8 à 10	15 %

	Module / Spécialisation (Code_Nom)	Pondération du module dans la Spécialisation
Spécialisation Arbitre Chairperson International	SACN_ Spécialisation Arbitre Chairpeson (National)	35 %
	SATA_ Spécialisation Arbitre Technique A (International)	25 %
	SACI 1_ Analyse des Règlements de la WDSF	40 %

Rmq : En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématique(s).

4.4 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation des Arbitres en Danses Sportives¹⁵⁰

Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation			
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications	Expériences utiles
Cours Généraux de l' Arbitre	CG1_ Ethique de l'arbitre.		
	CG2_ L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu		
	CG3_ La protection et responsabilité légale de l'arbitre.		
	CG4_ Le statut Légal et Fiscal de l'arbitre.		
Cours Spécifiques pour tous les arbitres de danse	CS1_ Code Ethique de la FWBDS, de la FBDS et de la WDSF	Etre membre du Conseil d'administration de la FWBDS Brevet Moniteur Initiateur ADEPS de la FWBDS	Avoir exercé au sein de la FWBDS depuis ses débuts Faire partie du Conseil d'Administration de la FBDS ou faire partie d'une Instance de la FBDS
	CS2_ Le Code of Conduct des juges de la WDSF	Membre du Conseil d'Administration de la FWBDS Avoir le brevet de Moniteur Sportif Educateur de la FWBDS Avoir une licence de juge WDSF	Avoir exercé pendant minimum 5 ans une fonction d'administrateur au sein de la FBDS Expérience de juge international depuis au moins 5 ans
Spécialisation Arbitre	AS 1_ Analyse de la performance du Scrutateur	Etre scrutateur de la FBDS ou de la FWBDS	
Spécialisation Arbitre Technique B	ATB 1_ Didactique des Danses Standards et Latines (MSIn)	Coach de niveau international de la WDSF Juge WDSF avec licence Absolute Judging System Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines	Coach International depuis au moins 5 ans Juge WDSF depuis au moins 5 ans Avoir satisfait aux exigences d'obtention du Brevet de MSIn de la FWBDS
	ATB 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSIn)	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
	ATB 3_ Didactiques des Danses Standards et Latines (MSEd)	Coach de niveau international de la WDSF Juge WDSF avec licence Absolute judging System Moniteur Sportif Initiateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines	Coach International depuis au moins 5 ans Juge WDSF depuis au moins 5 ans Avoir satisfait aux exigences d'obtention du Brevet de MSIn de la FWBDS

¹⁵⁰ A défaut d'avoir obtenu sa licence WDSF, le moniteur doit avoir suivi le congrès de la discipline concernée (uniquement pour l'Afro Caribéen et le Street Dances).

	ATB 4_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSEd)	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
	ATB 5_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
	ATB 6_ AJS, les critères d'évaluation 0-8	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Spécialisation Arbitre Chairperson National	SAS_ Spécialisation Arbitre Scrutateur	Voir Arbitre Scrutateur	
	SATB_ Spécialisation Arbitre Technique B (National)	Voir Arbitre technique B	
	SAC 1_ Analyse des Règlements de la FBDS	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Educateur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Spécialisation Arbitre Technique A	SATB_ Spécialisation Arbitre technique B (National)	Voir Arbitre Technique B	
	ATA 1_ Didactique des Danses Standards et Latines	Coach de niveau international de la WDSF Juge WDSF avec licence Absolute judging System Moniteur Sportif Educateur de l'ADEPS Spécialisation Danses Standards et Latines	Coach International depuis au moins 5 ans Juge WDSF depuis au moins 5 ans Avoir satisfait aux exigences d'obtention du Brevet de MSEd de la FWBDS
	ATA 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Entraîneur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
	ATA 3_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine de niveau International	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Entraîneur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
	ATA 4_ AJS, les critères d'évaluation de 8 à 10	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Entraîneur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
Spécialisation Arbitre	SACN_ Spécialisation Arbitre Chairpeson (National)	Voir Arbitre Chairperson National	
	SATA_ Spécialisation Arbitre Technique A (International)	Voir Arbitre Chairperson International	

	SACI 1_ Analyse des Règlements de la WDSF	Juge WDSF avec licence Absolute judging System Avoir son Brevet de Moniteur Entraîneur en Danses Sportives -spécialisation standards, Latines- de l'ADEPS	Enseigner la danse depuis au moins 5 ans
--	---	--	--

4.5 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation des Arbitres de Danse Sportive

Synthèse des diplômes, brevets, certifications¹⁵¹ donnant droit à une dispense totale		
<u>du module de plein droit</u>		
	Module (Code_Nom)	Titres et qualifications
Cours Généraux de l' Arbitre	CG1_ Ethique de l'arbitre.	NIHIL
	CG2_ L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu	NIHIL
	CG3_ La protection et responsabilité légale de l'arbitre.	NIHIL
	CG4_ Le statut Légal et Fiscal de l'arbitre.	NIHIL
Cours Spécifiques pour tous les arbitres de danse	CS1_ Code Ethique de la FWBDS, de la FBDS et de la WDSF	Brevet de Moniteur Sportif Initiateur (avec 60% dans la matière concernée)
	CS2_ Le Code of Conduct des juges de la WDSF	NIHIL
Spécialisation Arbitre Scrutateur	AS 1_ Analyse de la performance du Scrutateur	Brevet d'arbitre scrutateur de DSV Brevet de Moniteur Sportif Initiateur de la FWBDS (avec 60% dans la matière concernée à partir de la session des Cours Spécifiques de 2019-2020)
Spécialisation Arbitre Technique B	ATB 1_ Didactique des Danses Standards et Latines (MSIn)	Brevet de Moniteur Initiateur de l'ADEPS en Spécialisation Danses Standards et Latines (avec 60% dans la matière concernée)
	ATB 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSIn)	Brevet de Moniteur Initiateur de l'ADEPS en Spécialisation Danses Standards et Latines (avec 60% dans la matière concernée à partir de la session des Cours Spécifiques de 2019-2020)
	ATB 3_ Didactiques des Danses Standards et Latines (MSEd)	Brevet de Moniteur Educateur de l'ADEPS en Spécialisation Danses Standards et Latines (avec 60% dans la matière concernée)
	ATB 4_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSEd)	Brevet de Moniteur Initiateur de l'ADEPS en Spécialisation Danses Standards et Latines (avec 60% dans la matière concernée)
	ATB 5_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine	NIHIL
	ATB 6_ AJS, les critères d'évaluation 0-8	NIHIL
Spécialisation Arbitre Chairperson National	SAS_ Spécialisation Arbitre Scrutateur	Voir Arbitre Scrutateur
	SATB_ Spécialisation Arbitre Technique B (National)	Voir Arbitre technique B

¹⁵¹Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

	SAC 1_ Analyse des Règlements de la FBDS	NIHIL
Spécialisation Arbitre Technique A	SATB_ Spécialisation Arbitre technique B (National)	Voir Arbitre Technique B
	ATA 1_ Didactique des Danses Standards et Latines	Brevet de Moniteur Entraîneur de l'ADEPS en Spécialisation Danses Standards et Latines (avec 60% dans la matière concernée)
	ATA 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines	Brevet de Moniteur Entraîneur de l'ADEPS en Spécialisation Danses Standards et Latines (avec 60% dans la matière concernée)
	ATA 3_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine de niveau International	NIHIL
	ATA 4_ AJS, les critères d'évaluation de 8 à 10	NIHIL
Spécialisation Arbitre Chairperson International	SACN_ Spécialisation Arbitre Chairpeson (National)	Voir Arbitre Chairperson National
	SATA_ Spécialisation Arbitre Technique A (International)	Voir Arbitre Chairperson International
	SACI 1_ Analyse des Règlements de la WDSF	NIHIL

5. REFERENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES

Pour Chaque Brevet d'arbitre, le candidat devra prester un stage durant une compétition complète. Ce stage sera suivi d'un debriefing avec le Chairperson en fonction.

Le Stage n'est pas certificatif dans la mesure où il n'est pas évalué mais est plutôt formatif. Il est néanmoins indispensable afin de finaliser l'obtention du Brevet.

Notez que le Chairperson peut exiger que le candidat représente son stage et ce 2 fois maximum. Néanmoins dans ce cas - exceptionnel-, le Chairperson doit rédiger un rapport circonstancié au Département Formation qui évaluera la pertinence de cette répétition dudit stage.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 5 (les modalités de l'évaluation) et 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

Les modalités définies ci-dessous permettront de réduire au maximum la part de subjectivité potentielle que comporte toute évaluation.

Ces modalités recensent une sorte de règlement fixant les procédures d'évaluation, les règles d'évaluation, de délibération, de jury d'évaluation, des conditions de réussite, de seconde session, d'échec,...

Ces modalités d'évaluation sont à décliner pour chaque niveau de qualification.

6.1. Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations sont :

- la réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
- le paiement effectif des droits d'inscription au minimum 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session de cours;
- le respect de l'âge minimal requis (présentation Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
- le respect des règles de bienséance ;
- les principes de vie en commun ;
- avoir respecté le pourcentage de présence obligatoire aux cours

Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :

- un non accès aux évaluations finales de la formation ;
- une non proclamation des résultats obtenus ;
- une annulation de toute évaluation potentielle.
- un non remboursement de la formation.

6.2.1 Présences au cours

- 80% de présences au cours sont exigés pour avoir accès aux évaluations
- Une prise des présences sera effectué à chaque heure de cours.
- Une présence passive est possible moyennant la présentation d'un certificat médical. Seuls 20% des cours peuvent être couverts par un certificat avec incapacité de participer activement aux cours.
- Un retard de plus de 15 minutes aux cours sera considéré comme 1 heure d'absence.
- 10% d'absences maximum peuvent être couverts par un certificat médical. Au delà de ces 10%, les absences sont comptabilisées sur les 20% s'absences supplémentaires.
- ...

6.2.2 Modalités fixant la réussite d'un candidat

6.2.2.1 Forme, type et durée des évaluations des connaissances

Les évaluations des cours généraux sont identifiées comme suit :

AGS/SGPS/FC/FWBDS_Arbitres_CdeCharges 2.1/

o Type:

- Sommative, certificative ... au terme des apprentissages.

o Forme :

- Evaluation théorique écrite, via un Q.C.M (Questions à Choix Multiples) après la formation.

Les Différents modules qui s'intègrent dans les formation de Moniteur Sportifs sont soumis aux cahiers de charges des brevets concernés.

6.2.2.2 Règlements des évaluations

L'AG Sport délibère chaque candidat et rend souverainement un avis de réussite, d'ajournement ou de refus.

Comme explicité au point 4.3 (Pondérations et crédits « Moniteur Sportif Initiateur ») une pondération est envisagée pour chaque thématique dans le cursus de formation et pour tout module de chaque thématique.

Première session

o Réussite de plein droit si :

- au moins 60% dans chaque module ;

o Ajournement avec au moins un (1) module en échec si :

- un module est en échec ;

o Ajournement pour absence non justifiée : Examen complet à refaire.

o Ajournement pour absence répétée même si justifiée :

- Examen complet à refaire.

o Ajournement pour absence qui n'a pas été considérée comme justifiée :

- Examen complet à refaire.

o Refus si fraude à l'examen ou manquement à l'éthique:

- Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

Seconde session

Les points obtenus par le candidat lors de la 1^{ère} session sont réintroduits pour la seconde session au sein du programme informatique.

Le candidat est interrogé uniquement sur le (les) module(s) en échec lors de la 1^{ère} session (voir fiche individuelle de résultats).

Les nouveaux points réalisés par le candidat en seconde session remplaceront ceux de la 1^{ère} session.

o Réussite de plein droit si :

- au moins 60% dans chaque module ;

o Refus avec au moins un (1) module en échec si :

AGS/SGPS/FC/FWBDS_Arbitres _CdeCharges 2.1/

- le module est en échec ;

o Refus pour absence non justifiée :

o Refus pour absence répétée même si justifiée :

o Refus pour absence qui n'a pas été considérée comme justifiée :

o Refus si fraude à l'examen ou manquement éthique :

- Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

Un refus en deuxième session refuse l'accès des stages au candidat.

Un candidat recommençant son année doit avoir obtenu 60% à sa moyenne générale des points pour bénéficier des dispense des modules réussis tant en terme de présence que de passation des examens. Ce cas de figure n'est applicable que dans le cas où le nombre d'heures de cours est le même qu'au moment du passage d'examen.

Si le candidat a obtenu moins de 60% des points il devra repasser et resuivre l'intégralité des modules.

Ce type de dispense n'est valable que durant les deux sessions de cours suivant le refus.

6.3. Publicité des accès aux évaluations

- o Convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations par voie officielle (site Internet et Page Facebook) par le biais de l'organisme de formation.
- o Les candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, ...) seront informés par voie officielle écrite par le biais de l'organisme de formation,

6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- o En cas d'absence, le stagiaire enverra les attestations nécessaires et préviendra l'organisme de formation via l'adresse mail : formation@fwbds.be
- o Le justificatif doit être envoyé dans les 48 heures qui suivent l'absence sous peine d'être considéré comme étant hors délai et refusé.
 - o Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1ère ou seconde session) sera considéré comme absent.
 - o Tout candidat considéré comme absent en 1ère session sera automatiquement « ajourné » en seconde session d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé »
 - o Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation. Au-delà, un nouveau droit d'inscription sera réclamé au candidat.
 - o La légitimité du motif de report est appréciée par l'opérateur de formation (certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche, attestation d'un employeur, attestation d'une Fédération sportive indiquant le motif d'absence, ...)
 - o Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci. En sus, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verrait irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.
 - o Tout candidat qui se verrait refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
 - o Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
 - o Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.5. Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat se déroule en plusieurs temps :

Un QCM en fin d'année académique

Un stage à réaliser dans les 10 mois après avoir terminé le cursus de l'intégralité des cours spécifiques

Une première session sanctionnera la formation dispensée. Cette session se déroulera en fin de formation.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès Verbal de délibération de la première session.

Un candidat blessé ou malade lors de la première session pourra repasser sa session en question dans le courant du mois de septembre. En cas d'échec, il pourra repasser sa session de manière différée. Une dernière date de passage de la session sera proposée dans le courant du mois d'octobre. (Ceci ne valant que pour les examens de QCM).

6.6. Constitution du Jury d'évaluation

- Le jury sera composé des chargés de cours de la spécialisation concernée.

6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès Verbal)

Le Responsable du Département Sportif de la FWBDS est automatiquement Président du jury.
Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.
Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.
Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.8. Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session sera obligatoirement **motivé** par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Ainsi les décisions de délibération peuvent par exemple être motivées de la manière suivante :

- Réussite de plein droit
- Réussite après délibération : l'échec unique n'a pas de répercussion sur la pratique professionnelle
- Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée
- Ajourné(e) en seconde session pour absence répétée même si justifiée
- Ajourné(e) en seconde session
- Ajourné(e) en seconde session car échec en stage.
- Ajourné(e) en seconde session car fraude à l'évaluation.
- Etc

Cette liste n'étant pas exhaustive.

6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat sera informé de sa réussite dans le courant du mois suivant sa dernière évaluation par courriel.

En cas d'ajournement ou de refus à l'évaluation, un résultat motivé sera envoyé au candidat par mail. Dans ce cas, le courriel contiendra des indicateurs comportementaux, des appréciations chiffrées, des pourcentages,

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire qui doit se tiendra dans le courant du mois de septembre.

Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session.

6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹⁵² et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

¹⁵²La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Etranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 7 (**conditions de dispenses de modules de formation**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente à l'étranger.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

- Pour les cours de la thématique relative à la didactique et la méthodologie, seules les formations en liens avec la WDSF seront prises en compte.

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹⁵³ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Animateur / Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - Nom – Prénom
 - Adresse officielle complète
 - Lieu et date de naissance
 - Mail
 - Tél/Gsm.
 - la discipline
 - le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),

¹⁵³ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

- Tableau à compléter.

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d' Acquis d' Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d' évaluation et note obtenue	Docs annexés*
Cours Généraux de l'Arbitre		CG1_ Ethique de l'arbitre.					
		CG2_ L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu					
		CG3_ La protection et responsabilité légale de l'arbitre.					
		CG4_ Le statut Légal et Fiscal de l'arbitre.					
Cours Spécifiques pour tous les arbitres de danse		CS1_ Code Ethique de la FWBDS, de la FBDS et de la WDSF					
		CS2_ Le Code of Conduct des juges de la WDSF					
Spécialisation Arbitre Scrutateur		AS 1_ Analyse de la performance du Scrutateur					
		ATB 1_ Didactique des Danses Standards et Latines (MSIn)					
		ATB 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSIn)					
Spécialisation Arbitre Technique B		ATB 3_ Didactiques des Danses Standards et Latines (MSEd)					
		ATB 4_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSEd)					
		ATB 5_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine					
		ATB 6_ AJS, les critères d'évaluation 0-8					
Spécialisation Arbitre Chairperson National		SAS_ Spécialisation Arbitre Scrutateur					
		SATB_ Spécialisation Arbitre Technique B (National)					

**Spécialisation
Arbitre Technique A**

SAC 1_ Analyse des
Règlements de la FBDS

SATB_ Spécialisation Arbitre
technique B (National)

ATA 1_ Didactique des Danses
Standards et Latines

ATA 2_ Analyse de la
Performance des Danses
Standards et Latines

ATA 3_ Analyse Technique de
la Danse Standard et Latine de
niveau International

ATA 4_ AJS, les critères
d'évaluation de 8 à 10

SACN_ Spécialisation Arbitre
Chairpeson (National)

**Spécialisation Arbitre
Chairperson
International**

SATA_ Spécialisation Arbitre
Technique A (International)

SACI 1_ Analyse des
Règlements de la WDSF

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigée) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

Une connaissance des nouveaux livres techniques de la WDSF de son Code of Conduct ainsi que de la structure et des textes de la FWBDS sont exigés.

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Éléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- Ce formulaire doit contenir :
 - Nom – Prénom
 - Adresse officielle complète
 - Lieu et date de naissance
 - Mail
 - Tél/Gsm.
 - le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité

Tableau à compléter : EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS - (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)

Expérience n° En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l' activité (date de début – date de fin)	Nombre d' hrs d' expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*
CG1_ Ethique de l'arbitre.								
CG2_ L'image de l'arbitre sur le sportif et son milieu								
CG3_ La protection et responsabilité légale de l'arbitre.								
CG4_ Le statut Légal et Fiscal de l'arbitre.								
CS1_ Code Ethique de la FWBDS, de la FBDS et de la WDSF								
CS2_ Le Code of Conduct des juges de la WDSF								
AS 1_ Analyse de la performance du Scrutateur								
ATB 1_ Didactique des Danses Standards et Latines (MSIn)								
ATB 2_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSIn)								
ATB 3_ Didactiques des Danses Standards et Latines (MSEd)								
ATB 4_ Analyse de la Performance des Danses Standards et Latines (MSEd)								
ATB 5_ Analyse Technique de la Danse Standard et Latine								
ATB 6_ AJS, les critères d'évaluation 0-8								
SAS_ Spécialisation Arbitre Scrutateur								

SATB_ Spécialisation Arbitre
Technique B (National)

SAC 1_ Analyse des Règlements de la
FBDS

SATB_ Spécialisation Arbitre
technique B (National)

ATA 1_ Didactique des Danses
Standards et Latines

ATA 2_ Analyse de la Performance
des Danses Standards et Latines

ATA 3_ Analyse Technique de la
Danse Standard et Latine de niveau
International

ATA 4_ AJS, les critères d'évaluation
de 8 à 10

SACN_ Spécialisation Arbitre
Chairpeson (National)

SATA_ Spécialisation Arbitre
Technique A (International)

SACI 1_ Analyse des Règlements de la
WDSF

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

- Des frais de procédures de 100€ seront demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

7.6 Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi

Dossier à envoyer à Michaël Calloens : formation@fwbds.be

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée durant les mois de septembre à novembre inclus.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MStrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

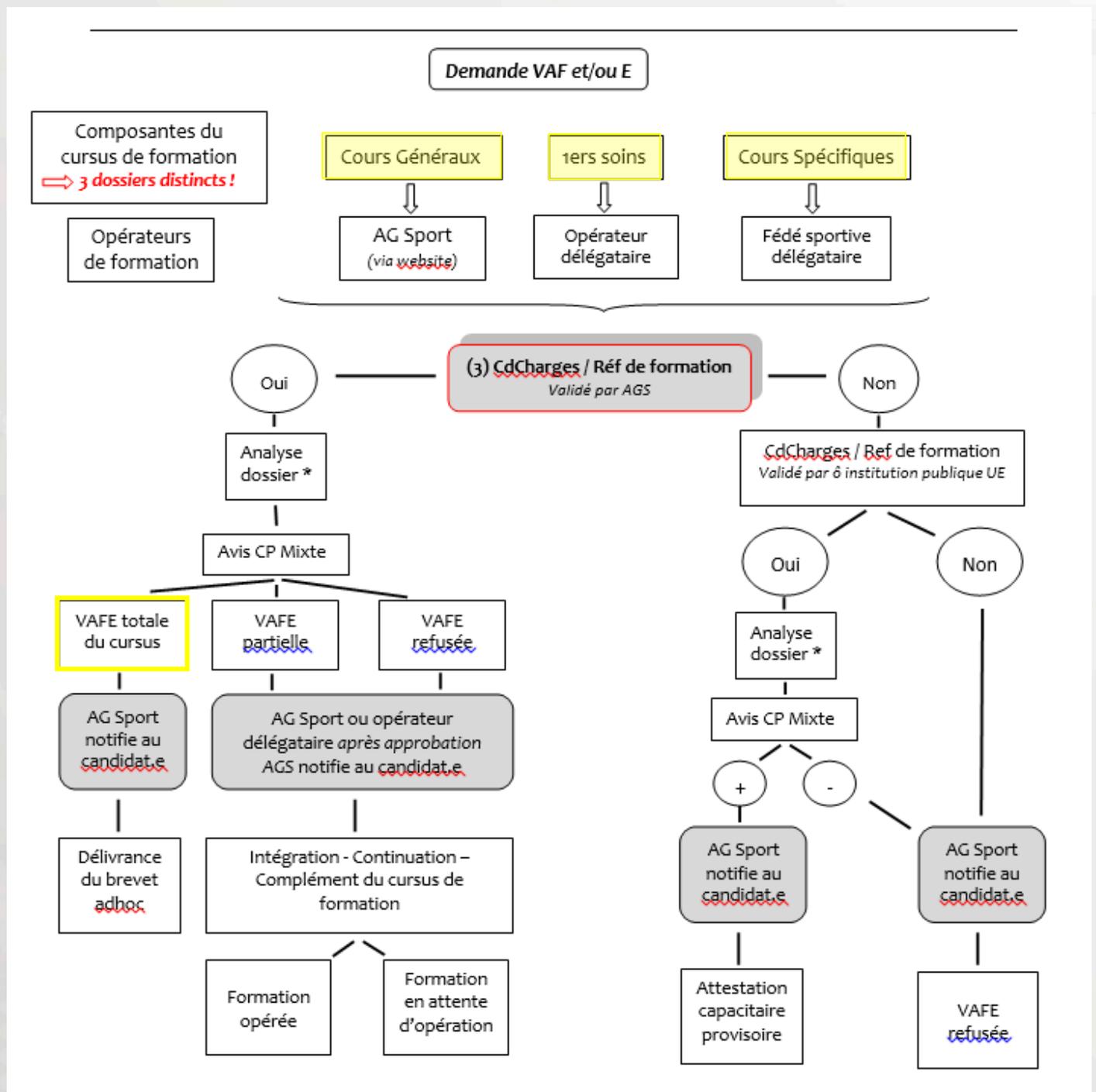
Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9 Tableau synthèse complet des procédures "VAFE"



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution publique / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8 REFERENTIEL « CERTIFICATION » :

DESCRIPTION DES REGLES D’HOMOLOGATION ET D’OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l’Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (**les modalités de l’homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l’octroi d’un brevet de l’AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l’édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L’outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l’Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d’obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l’Administration et de là les frais administratifs de l’ensemble de la procédure à s’acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l’ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l’opérateur de formation auprès de l’AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l’Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale du sport

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Service Formation des cadres sportifs (brevets)

Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00

tél 02/413 29 07

email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d’un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

